

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
8 février 2024

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2024

Table des matières

Table des matières

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2023.....	5
V- ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	6
Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024.	6
Ratification de la charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.....	16
VI- AFFAIRES FINANCIÈRES	19
Débat d'orientations budgétaires - année 2024.....	19
VII- DOMAINE COMMUNAL	49
Cession du terrain six 22, rue des Imbergères.	49
Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France en 2023.....	51
VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	52
SIFUREP –reprise de la compétence « cimetière » par la ville de Villetaneuse et révision statutaire. ..	52
IX- HABITAT	54
Rapport sur la politique de l'habitat en 2023.....	54
Garanties d'emprunts accordées à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de 12 logements sociaux situés 29,31 et 33, rue des Écoles.	63
X- AFFAIRES CULTURELLES	64
Attribution d'une subvention exceptionnelle au collectif Attention Fragile pour l'organisation d'un festival.....	64
XI- RESSOURCES HUMAINES	65
Plan de formation triennale 2024-2026 de l'administration communale.	65

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administratives et techniques.....	67
XII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS	67
Vœu présenté par les groupes Vivre à Sceaux et Sceaux ensemble sur le transfert des terrains sportifs de la cité scolaire Marie Curie de l'État à la Région et la réalisation à court terme d'une rénovation des équipements concernés.....	68
Vœu présenté par le groupe Sceaux en commun sur les transports franciliens.	69
XIII-QUESTIONS DIVERSES.....	73
XIV-COMMUNICATION DU MAIRE.....	73
XV- DÉCISIONS DU MAIRE	74
XVI-QUESTIONS ORALES	74
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	74
Question orale de M. Fabrice BERNARD	76
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES	78
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	80
Question orale de Mme Maud BONTÉ.....	83

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 04 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, merci de bien vouloir prendre place. Je vais demander à M. Hugues Ossart de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Hugues OSSART

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Nadine Lacroix
- ✓ Hugues Ossart
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier

- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Sabine Ngo Mahob, excusée, a donné pouvoir à Annie Bach.
- ✓ Théophile Touny, absent.
- ✓ Claire Vigneron, excusée, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi.
- ✓ Konstantin Schallmoser, excusé, a donné pouvoir à Patrice Pattée.
- ✓ Xavier Tamby, excusé, a donné pouvoir à Numa Isnard.

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je souhaitais vous présenter M. François-Charles Bousquet, notre directeur général des services depuis le 8 janvier dernier. L'ensemble des élus vous souhaite la bienvenue, Monsieur Bousquet.

Applaudissements.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2023.

M. le maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023. Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?

Christiane GAUTIER

Lors du débat de politique générale, vous avez asséné, Monsieur le maire, que beaucoup de bêtises avaient été dites par les uns et par les autres, et je reprends vos termes : « *Enfin, surtout par les unes* ». Ce passage a été curieusement supprimé du procès-verbal et je souhaite qu'il y soit réintégré, faute de quoi nous ne le validerons pas.

Ce propos est non seulement sexiste, mais il est erroné.

Il est erroné en ce qui concerne la fermeture du SSIAD. Vous accusez l'ARS de ne pas s'en préoccuper et je vous cite, « *l'État de s'en moquer* ». Mais ce n'est ni l'ARS ni l'État qui vous ont demandé de fermer les 30 lits du SSIAD qui ne représentaient aucun coût pour la Ville. C'est une décision que vous avez prise seul sans tenir compte des conséquences sur les Scéens les plus vulnérables qui ont été privés de ce service de maintien à domicile pendant une année, le temps que l'ARS attribue de nouveau ces lits à Santé Services.

Votre assertion est également inexacte concernant les médecins libéraux. Vous affirmez continuellement que ce domaine ne relève pas de la compétence de la Ville. Je vous invite cependant à consulter à nouveau votre programme électoral de 2020. Pour combattre la sous-densité médicale, vous y promettiez – avec le succès que l'on sait – d'ouvrir plusieurs maisons médicales durant votre mandat. Des sottises, vraiment, Monsieur le maire ?

Merci.

M. le maire

Merci, Madame Gautier. Nous ne modifierons pas le procès-verbal et je vous indique par ailleurs qu'au moins cinq médecins libéraux nouveaux se sont installés à Sceaux depuis 2020.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023 est adopté à la majorité avec 28 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard).

V- ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024.

Isabelle DRANCY

Bonsoir à tous. Nous allons examiner ce soir deux délibérations. La première concerne le rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes au titre de l'année 2023 et la deuxième porte sur la Charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Nous présentons ce rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes depuis plusieurs années déjà, alors même que nous n'étions pas tenus de le faire lorsque nous étions en dessous du seuil de 20 000 habitants.

Ce rapport porte à la fois sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les services municipaux et sur les politiques initiées par la Ville pour favoriser cette égalité.

Le document joint à la note de présentation vous indique que les effectifs de la ville de Sceaux sont très féminisés avec 71 % des femmes employées sur poste permanent. Les femmes sont ainsi majoritaires dans toutes les catégories de la fonction publique (A, B et C). Par rapport à l'année dernière, la répartition par filière n'a pas beaucoup évolué. Les femmes représentent ainsi 86 % des effectifs du pôle Famille et solidarités. *A contrario*, les métiers techniques du pôle Équipements et cadre de vie sont très peu féminisés, 96 % de l'effectif étant constitué par des hommes.

Il convient de noter également que près de 60 % des postes de direction sont occupés par des femmes. Enfin, deux postes d'ingénieur sur cinq sont détenus par des femmes.

S'agissant des rémunérations, vous savez qu'il ne peut pas y avoir d'inégalités en matière de salaires, puisque la catégorie détermine l'indice brut qui sert de base au calcul du traitement. On constate néanmoins que la rémunération brute mensuelle moyenne des hommes est plus importante que celle des femmes, et ceci pour plusieurs raisons. Pratiquement 10 % de l'effectif de la mairie est à temps partiel et le temps partiel ne concerne que les femmes. En outre, les hommes sont très présents dans les métiers techniques qui engendrent souvent des heures supplémentaires et des astreintes. Ceci explique cette différence entre les salaires qui ne relève en aucun cas d'une discrimination.

S'agissant des politiques publiques et de la gouvernance, la Ville attache une grande importance à l'égalité entre les hommes et les femmes. Le conseil municipal a décidé de créer une délégation à l'égalité femmes-hommes en 2023. Elle a par ailleurs décidé d'adhérer au centre Hubertine Auclert, association adossée au Conseil régional qui nous apporte son aide dans la réalisation d'expositions ou de débats en faveur de l'égalité femmes-hommes.

La politique menée par la Ville en faveur de l'égalité entre les hommes et femmes comprend deux versants. C'est d'abord une action très transverse qui commence dès l'enfance avec un conseil d'enfants constitué à parité de garçons et de filles. En matière d'éducation, il existe un véritable projet pédagogique, afin de lutter contre les stéréotypes. Je lisais encore récemment que seulement 29 % des ingénieurs étaient des femmes. Et cette proportion stagne. Il y a une dizaine d'années, on présentait encore les garçons faisant de la mécanique et les filles jouant à la poupée. Nous menons une action auprès des écoles et des centres de loisirs pour lutter contre ces stéréotypes. Ces actions sont menées dans cadre du projet pédagogique des ALSH et des écoles, mais également par la bibliothèque lors de la sélection des livres pour l'heure du conte.

Cette politique concerne également le sport. Nous valorisons les équipes féminines, et notamment l'équipe féminine de basket. Nous valorisons aussi les équipes mixtes lors des compétitions. À cet égard, lors du Cross de Sceaux, les agents municipaux constituent chaque année une équipe mixte. Et nous remettons désormais les prix simultanément aux hommes et aux femmes.

Ces actions concernent également le cinéma. Le Trianon programme des projections-débats organisés autour de films ou de documentaires emblématiques. Pour ma part, j'avais vu *Sois belle et toi* l'année dernière au Trianon.

Nous valorisons aussi des femmes que nous avons appelées « Les Scéennes méconnues ». Lors des journées européennes du Patrimoine, nous avons ainsi mis en avant Thérèse Pila, directrice de la bibliothèque de Sceaux pendant de très nombreuses années. Et nous organisons un certain nombre d'expositions comme celle consacrée aux femmes entrepreneuses avec la présentation d'une série de portraits réalisée par Anne Ruillière au jardin de la Ménagerie.

La ville de Sceaux veut également favoriser l'accès des femmes aux soins. Dès lors qu'elles sont chargées de famille, celles-ci ont en effet tendance à s'oublier et à ne pas consulter. Nous voulons donc faciliter l'accès aux soins en accueillant régulièrement le Bus Santé Femmes et en sensibilisant au dépistage du cancer du sein dans le cadre de l'opération Octobre rose.

Toutes ces actions ont pour objet de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et ont lieu toute l'année, et plus particulièrement le 8 mars, lors de la journée de la femme.

La politique municipale en faveur de l'égalité femmes-hommes a également un autre versant : la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous le faisons à la fois par des actions de prévention, par l'édition de flyers qui recensent les contacts et numéros d'appel, notamment celui du Centre Flora Tristan à Châtillon pour les femmes victimes de violence qui doivent quitter leur domicile en urgence.

Et cette année, nous avons renforcé la formation de nos agents à l'accueil de la parole des femmes victimes de violences. La pièce de théâtre « Je me porte bien ! ou les violences faites aux femmes expliquées à tou(te)s » leur a ainsi été proposée.

Toutes ces actions permettent de mieux accueillir la parole de ces femmes et nous sommes très bien accompagnés par le centre Hubertine Auclert. Plus récemment, en fin d'année, nous avons organisé une table ronde à la bibliothèque qui a rencontré énormément de succès auprès des scolaires avec la participation de l'auteurice de *Sambre*, dont le roman a donné lieu à un téléfilm. Ces actions se font autour du 25 novembre pour la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

En conclusion, l'égalité entre les femmes et les hommes est pour la Ville une préoccupation de tous les instants. Nous avons d'ailleurs créé un groupe de travail ouvert à des élus de la majorité et de l'opposition et qui s'est réuni le 11 janvier dernier. Nous avons eu à cette occasion des débats très nourris et nous avons esquissé des axes de travail pour l'année 2024.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce rapport.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ?

Christiane GAUTIER

Merci, Isabelle, pour ce rapport qui montre l'implication de la Ville dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. Mais cette année encore, je regrette qu'à la rubrique « Renforcer l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences », la Ville ne puisse s'enorgueillir d'avoir établi une convention avec la police nationale et une compagnie de taxis, afin de permettre aux femmes victimes de violences d'aller gratuitement faire constater leurs blessures, voire bénéficier de nuitées d'hôtel. Je le regrette d'autant plus que nous en avons fait le vœu à deux reprises. Vous vous en souvenez sûrement, Monsieur le maire, c'est le vœu que vous aviez qualifié de « *vœu de Noël* ». C'est d'autant plus surprenant que le centre Hubertine Auclert auquel la Ville adhère depuis 2023 et dont vous avez, à l'instant, vanté les mérites préconise que les forces de l'ordre fassent connaître ces dispositifs aux victimes.

Pour mémoire, rappelons que cette convention a été signée par une douzaine de villes du 92, dont Antony et Bourg-la-Reine. Mais l'on ne désespère pas que la Ville se prononce favorablement en faveur d'une convention qui facilite le recueil des preuves, ce qui manque si cruellement dans 90 % des cas de violences.

Je vous remercie.

Maud BONTÉ

Bonjour, Monsieur le maire. Bonsoir, chers collègues. Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Je voulais répondre à Mme Drancy, que je remercie pour son rapport, et m'adresser à tous, ainsi qu'à vous, Monsieur le maire. La Ville, dites-vous, Madame Drancy, accorde une grande attention à l'égalité hommes-femmes, égalité réelle dans certains domaines. Vous luttez contre les stéréotypes dans les écoles, mais il n'y a pas que dans les écoles que les stéréotypes existent.

Dans certains cadres, comme au conseil municipal, le naturel revient vite au galop, où les éléments féminins disent des sottises, phrase gommée pour une communication d'apparence vertueuse.

Déjà lors d'une de mes interventions, alors que j'évoquais les coûts très précis du projet de Gaule détaillés dans le conseil municipal du 17 décembre 2019, prouvant ainsi le gouffre financier pour la commune, vous m'avez répondu : « *Vous mélangez les choux et les carottes, Madame Bonté. Votre cuisine sera indigeste* ». Rappel à ma condition de femme chargée de faire la cuisine.

Pourtant, lutter contre les stéréotypes... Vous riez, Madame Drancy. La courtisane est toujours présente. Je ne m'en félicite pas.

En ce qui concerne la gestion financière que j'ai établie d'après vos propres chiffres, ma compétence est égale à ce que j'avais dit. La bonne preuve, Monsieur le maire – puisque vous vous vantez d'être un expert en matière de finances locales – c'est que le coût du projet de la place de Gaulle est tellement prohibitif que vous avez lancé avec Vallée Sud-Grand Paris un transfert de compétences pour en être totalement dégagé, voulant faire pression sur tous les partenaires pour que les recours cessent, et également sur des partenaires qui étaient proches de vous au départ.

Ce coût est si prohibitif que cela annihile les efforts de la Ville pour faire d'autres choses.

À ce sujet, l'égalité hommes-femmes doit être respectée et la compétence en matière financière également.

Je vous remercie.

Philippe SZYNKOWSKI

Effectivement, on constate que la Ville fait beaucoup d'efforts dans tous les domaines pour conforter l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau de notre commune. J'ajouterai quand même, s'agissant de la fonction des agents de la ville, que vous continuez à utiliser le terme de « directeur » pour un poste occupé par une femme. Il peut y avoir aussi d'autres exemples. Peut-être que les choses devraient être résolues en la matière pour véritablement mettre en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est évidemment très symbolique, mais c'est un symbole qui compte.

Formations, expositions qui montrent que le concept n'est pas mis en œuvre dans tous les pays, actions de l'Unicef dans les écoles de Sceaux pour convaincre les enfants de l'égalité des genres, slogans, temps de réflexion lors de réunions publiques.

Les tableaux relatifs aux emplois publics à Sceaux montrent que tous les types d'emplois peuvent diverger en fonction de la rudesse des métiers – certains métiers sont effectivement masculins, et d'autres plutôt féminins – mais tant le statut de la fonction publique que l'action de la mairie permettent aux femmes de dépasser les hommes sur le plan des rémunérations pour la catégorie A.

Toutes ces caractéristiques méritent d'être soulignées, mais n'empêchent pas de rester vigilant et de continuer les actions de sensibilisation diverses et variées entreprises à ce jour, et d'en imaginer d'autres. L'égalité est également promue dans l'Union européenne, mais c'est un autre chapitre.

Voilà les remarques que je voulais faire sur cette question.

Liliane WIETZEBIN

Bonjour à tous, chers collègues.

Sceaux, le 8 février 2024

Merci beaucoup, Madame Drancy pour ce rapport que j'ai trouvé intéressant. Il donne de nombreuses informations, dans sa première partie sur la municipalité et le personnel, et dans sa deuxième partie sur la gouvernance et les actions entreprises.

J'ai néanmoins quelques remarques sur la première partie dévolue à l'analyse de la situation au sein du personnel municipal. Je ne partage pas totalement ces analyses. Vous évoquez par exemple les répartitions par filières et par catégories et vous indiquez que « *les compétences dévolues aux communes et aux métiers qui en découlent expliquent cette répartition* ». Vous aviez dit auparavant qu'il y avait une majorité de femmes dans le personnel administratif et vous dites que c'est ce qui explique cette répartition. Je trouve que la manière dont cette phrase est tournée pourrait véhiculer un préjugé sexiste. Je ne dis pas que c'est le cas, mais cela pourrait véhiculer un préjugé sexiste. Ce ne sont pas ces métiers qui attirent particulièrement les femmes, c'est juste le reflet de ce qui se passe ailleurs dans la société. Les hommes vont vers des métiers plus rémunérateurs, et par conséquent plus techniques et un peu plus qualifiés. Vous le soulignez d'ailleurs dans votre rapport. Effectivement, il n'y a pas de discrimination salariale, mais quand on lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, il faut avoir ces paramètres en tête – vous abordez ce sujet dans le chapitre consacré à la gouvernance – et essayer de faire évoluer les choses en attirant les femmes vers des métiers plus rémunérateurs et souvent un peu plus techniques. Mais ce n'est pas, parce que ce sont des métiers administratifs qu'ils sont majoritairement occupés par des femmes. Et vous n'attirez pas des hommes vers ces métiers, parce qu'ils sont souvent moins bien rémunérés. Voilà pour ce petit *warning*.

Je constate par ailleurs que les indicateurs n'évoluent pas beaucoup d'une année sur l'autre. Il faut donc réfléchir à la manière dont on peut faire progresser ces chiffres, même s'il n'y a pas beaucoup de marges de manœuvre.

Dans la deuxième partie, le rapport évoque les conventions avec les clubs sportifs et les associations culturelles ainsi que des actions certainement très utiles. J'en rajouterai une autre pour rebondir sur ce que je viens de dire. J'interviens régulièrement dans les lycées, dans les systèmes éducatifs pour expliquer aux filles qu'elles peuvent aller vers ces métiers à forte valeur ajoutée, souvent techniques. Vous l'avez dit, seulement 29 % des ingénieurs sont des femmes. Ce taux n'a pas évolué en 20 ans. Sceaux compte de nombreux talents féminins. Beaucoup de femmes seraient peut-être intéressées à intervenir auprès des jeunes filles pour leur expliquer que le métier d'ingénieur n'est pas rébarbatif. Cela peut être passionnant et exaltant. Et ce n'est pas seulement pour gagner un peu plus. Il y a peut-être une action à mener en la matière. Je n'ai pas pu participer à votre réunion en raison de mes obligations professionnelles, mais c'est une action qui pourrait être menée.

On parle beaucoup de mixité dans nos clubs sportifs. Ce serait bien d'avoir des indicateurs sur les actions que l'on mène d'une année sur l'autre pour essayer de mesurer leur efficacité. Je sais que ce n'est pas facile, mais cela permettrait de voir s'il existe une dynamique.

Dernier point, comme l'an passé, vous évoquez dans ce rapport la lutte contre les violences faites aux femmes. Et comme l'an passé, je redis que selon moi, cela n'a pas à figurer dans un rapport sur l'égalité hommes-femmes. La lutte contre les violences faites aux femmes n'a rien à voir avec la discrimination ou des actions que l'on peut mener en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est du ressort de l'agression, de la violence. Et ce ne sont pas du tout les mêmes personnes qui agissent sur ces sujets. Je trouve que cela peut porter à confusion pour quelqu'un qui n'est pas averti de voir qu'il y a un sujet de lutte contre les violences intrafamiliales dans un rapport sur l'égalité entre les hommes et femmes. Ce ne sont pas du tout les mêmes moyens d'action. Il faut plutôt des médiateurs de proximité. Nous en parlerons peut-être ultérieurement. Je le dis cette année encore, ce sujet pourrait faire l'objet d'un chapitre dans un rapport sur les incivilités ou l'insécurité, mais pas dans un rapport sur l'égalité hommes-femmes.

En tout cas, j'ai noté que le rapport avait évolué dans sa forme. Il est très lisible. Je constate une très bonne progression par rapport aux années précédentes.

Numa ISNARD

Mes chers collègues, je souhaiterais évoquer un point que nous avons déjà évoqué l'année dernière, avec d'ailleurs feu Chantal Brault qui avait fait part de son accord sur ce sujet. Parler de l'égalité entre les femmes et les hommes est quelque chose de tout à fait normal et légitime, mais je constate un glissement sémantique et je m'en alarme. Les mots ont un sens et l'on glisse progressivement de l'égalité entre les femmes et les hommes vers l'égalité des genres. Je m'en inquiète. On a pu le voir dans d'autres pays, notamment de l'autre côté de l'Atlantique. On le constate désormais en Europe. Et c'est un peu l'attaque d'une autre idéologie qui, *in fine*, se moque bien de l'égalité entre les femmes et les hommes et cherche à imposer autre chose, que l'on appelle la déconstruction et qui n'est pas dans l'optique de ce conseil municipal ni même de cette majorité.

D'éminents représentants de votre majorité n'approuvaient pas l'inclusion du terme « genre » au sein de ce rapport. Je me souviens – et cela figure au procès-verbal du conseil – que nous avons discuté de ce que produisait la bibliothèque et que feu Mme Brault s'était également émue de la présence de ce terme.

Et je remarque qu'il est à nouveau présent dans ce rapport. Vous citez notamment l'association Fières et Sœurs, association féministe, ce qui est tout à fait son droit, mais également intersectionnelle d'après ses statuts. Or une association intersectionnelle, c'est autre chose. C'est une espèce de gloubi-boulga de lutte contre les discriminations en tous genres clairement identifié vers une autre idéologie qui n'est pas l'égalité, mais le *wokisme*.

Je lance donc un appel et une alerte, afin que cette majorité ne soit pas l'idiote utile du *wokisme*, car ceci irait clairement contre l'intérêt de Sceaux et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je remarque par ailleurs que le Trianon aborde également des problématiques d'identité de genre qui n'ont rien à voir avec l'égalité entre les femmes et les hommes.

Attention à ce glissement sémantique. On peut penser qu'il ne s'agit que de mots et que l'on est sur une tendance. On parle beaucoup de *greenwashing*, mais il existe aussi « *l'égalité washing* ». On peut croire qu'utiliser le terme « *genre* » ne paie pas de mine, mais cela porte d'autres combats qui selon moi n'ont rien à faire ici.

M. le maire

Madame Drancy, pouvez-vous apporter des éléments de réponse ?

Isabelle DRANCY

À Madame Gautier qui avait déjà fait la même intervention l'année dernière, je peux apporter exactement la même réponse. Les rapports entre la mairie et la police sont tellement étroits que l'utilisation de bons de secours par le CCAS pour véhiculer les personnes qui en auraient besoin va de soi. Il n'est pas nécessaire de tout formaliser. Nous avons de très bonnes relations avec la police avec qui nous collaborons très étroitement, il n'y a donc jamais eu d'obstacles concernant le recours aux taxis en cas de besoin.

Madame Bonté, je ne sais pas si le maire est misogyne ou non. En revanche, je sais que vous êtes injurieuse à mon égard. Vous êtes injurieuse à mon égard en me traitant de courtisane. Je vais vous donner la définition d'une courtisane. C'est une femme entretenue d'un rang assez élevé. Eh bien, je suis désolée, Madame, mais j'attends des excuses. J'attends des excuses, parce que vous n'avez pas à me parler ainsi. On peut ne pas être d'accord, mais vous n'avez pas à me parler ainsi. Je suis désolée, mais parler de courtisane alors même que l'on vous présente le rapport sur l'égalité femmes-hommes, je trouve que vous êtes ridicule !

Applaudissements d'une partie de la majorité.

Maud BONTÉ

Je vous répondrai volontiers.

M. le maire

Vous n'avez pas la parole.

Isabelle DRANCY

Ensuite, je suis effectivement tentée de reprendre la phrase de M. le maire. Vous mélangez les choux et les carottes. Vous nous parlez du coût excessif de la place de Gaulle, de l'absolue nécessité de transférer le projet à l'établissement public Vallée Sud-Grand Paris. En fait, vous n'avez même pas regardé la jurisprudence. C'est le tribunal administratif qui, dans son jugement, a déclaré...

M. le maire

Ce n'est pas le sujet du point que nous examinons. Nous en parlerons plus tard.

Isabelle DRANCY

S'agissant des autres interventions, je parle effectivement du directeur général des services. En 2023, Mme Deverre occupait cette fonction et nous avait expressément demandé de ne pas l'appeler directrice générale des services, mais directeur général des services. Mais vous aurez noté que j'ai parlé de l'autrice du roman *Sambre*. Je pense qu'il ne faut pas tomber dans des propos extrémistes ou caricaturaux, mais qu'il faut s'adapter aux souhaits des personnes.

S'agissant de l'intervention de Mme Wietzerbin, je suis tout à fait intéressée par vos suggestions. Comme vous l'avez dit, vous n'avez pas participé à la réunion de notre groupe de travail le 11 janvier dernier et c'est dommage. Je souhaiterais apporter néanmoins quelques précisions. On peut effectivement regretter qu'il n'y ait pas assez de femmes ingénieurs, mais nous menons des actions de promotion pour lutter contre les stéréotypes. Ainsi, lors du dernier Forum des métiers, les métiers techniques étaient représentés par des femmes.

S'agissant du nombre de femmes et d'hommes dans nos clubs sportifs, très sincèrement, nous ne tenons pas cette comptabilité. En revanche, certains clubs sportifs mentionnent dans leur rapport d'activité la proportion d'hommes et de femmes.

Quant au fait de ne pas assimiler les violences faites aux femmes à l'égalité, la charte européenne elle-même parle de l'égalité des hommes et des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes. S'il n'y a pas de violences, la femme est pleinement l'égale de l'homme. C'est donc la charte qui fait ce lien. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais c'est une opinion. La charte repose sur ces deux jambes, et l'une est la conséquence de l'autre.

Enfin, j'ai bien noté la réflexion de M. Isnard, mais je rappellerai que ce rapport ne parle pas de l'égalité de genre. Il parle de l'égalité femmes-hommes. Que l'on parle dans une demi-phrase à la cinquième page, d'une association qui parle du genre, c'est peut-être le cas, mais notre rapport porte bien sur l'égalité femmes-hommes.

Numa ISNARD

Vous financez pourtant cette association.

Isabelle DRANCY

Notre rapport porte sur l'égalité femmes-hommes. Nous sommes très clairs sur ce sujet. La charte contient des éléments qui concernent effectivement le genre. Mais faut-il ne pas la valider, parce qu'elle contient des éléments qui peuvent peut-être choquer certains ? Il nous paraît que son

contenu global correspond aux valeurs que nous voulons promouvoir en matière d'égalité femmes-hommes.

Numa ISNARD

Êtes-vous d'accord avec la théorie du genre ?

M. le maire

Monsieur Isnard, vous n'avez pas la parole. Merci de bien vouloir respecter les règles.

Isabelle DRANCY

Le sujet n'est pas là. Ce rapport s'intitule "rapport sur l'égalité femmes-hommes".

M. le maire

Nous allons clore ce débat.

Madame Bonté, si vous souhaitez présenter des excuses à Mme Drancy, vous avez la parole. Dans le cas contraire, vous ne l'avez pas. Allez-vous présenter des excuses à Mme Drancy ?

Maud BONTÉ

Effectivement, Monsieur le maire, je souhaite présenter des excuses à Mme Drancy, parce que je pense qu'elle a mal compris un terme que je ne voulais absolument pas blessant. Vous avez pris l'une des définitions de courtisane, mais je parlais des gens qui vont toujours dans le sens du roi pour lui complaire en disant que tout est parfait.

M. le maire

Ce n'est pas beaucoup mieux.

Maud BONTÉ

Un courtisan, c'est quelqu'un qui veut faire plaisir à son maître. C'est dans ce sens que j'ai employé ce terme. Je n'attaque absolument pas votre vertu, soyez-en sûre.

M. le maire

Je vous remercie, Madame Bonté. J'ajouterai que ce n'est pas parce que vous êtes une femme que vous ne dites pas de bêtises. Et les hommes disent aussi des bêtises. J'en connais ici qui en disent parfois.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard).

M. le maire

M. Isnard est contre la prise acte du rapport. C'est très bien.

Ratification de la charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Isabelle DRANCY

La note de présentation vous explique ce qu'est cette charte qui est par ailleurs jointe à la note de présentation.

Cette charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été élaborée par l'association française du conseil des communes et régions d'Europe, association nationale créée en 1951. En 2006, une charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été rédigée.

La ville de Sceaux a été l'une des premières communes à y adhérer. Elle est aujourd'hui signée par près de 2 000 collectivités territoriales en Europe, dont 330 en France.

Cette charte identifie les domaines dans lesquels les collectivités peuvent avoir une action à mener pour parvenir à une réelle égalité.

Depuis 2006, nos sociétés ayant largement évolué, il apparaît nécessaire d'actualiser la charte en ajoutant neuf articles au contenu initial qui portent sur le développement durable, la cyberviolence, la violence à l'égard des élus et du personnel féminin des collectivités territoriales, l'intersectionnalité, la flexibilisation de la vie professionnelle, l'inclusion numérique, les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, le changement climatique et la réponse aux situations d'urgence.

Chaque signataire de la charte s'engage à élaborer un plan d'action pour faire progresser l'égalité des hommes et des femmes sur la base « à travail égal, salaire égal ».

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

La charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes, déjà très dense, est ici complétée, comme vous l'avez souligné, de neuf nouveaux thèmes et insiste sur le renforcement des questions d'égalité, sur le développement durable, l'Internet, les temps de crise, le changement climatique. Elle pointe les difficultés liées à l'adaptation de règles communément admises pour tous les sexes. Par exemple, le harcèlement et la cyberviolence visant particulièrement les femmes et les filles dans le nouvel article 32, mais aussi la violence contre les femmes élues et le personnel féminin dans l'article 33.

Mais je voudrais en particulier insister sur l'article 31 de ladite charte sur la question du développement durable pour un avenir durable. Cet article 31 indique que le signataire de cette charte modifiée reconnaît « *l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions interdépendantes de l'élimination de la pauvreté et de la faim et de la promotion de la prospérité et de la croissance inclusive à la construction de sociétés pacifiques, justes et inclusives et à la garantie de la protection de la planète et de ses ressources naturelles* ». La question de la croissance fait débat avec l'épuisement des ressources énergétiques dans un monde fini. Le terme le plus approprié selon moi serait celui de la post-croissance, pour une décroissance des excès d'une société gloutonne et de son « toujours plus », progressivement axée sur la réutilisation de l'existant (économie circulaire, etc.). Un rapport prémonitoire du Club de Rome sur les limites de la croissance doit ici être mentionné dès 1972.

Numa ISNARD

C'est une excellente chose d'avoir deux débats séparés sur ce point connexe. Le camarade Szynkowski vient effectivement de citer le mot qui tue. Il vient de parler de décroissance. Je me demande ce que cela a affaire avec la choucroute. Vous avez utilisé le mot "décroissance", Monsieur. Excusez-moi, j'ai bien entendu.

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai parlé de post-croissance.

Numa ISNARD

Une post-croissance qui amènera vers une décroissance. Je vous cite. Quoi qu'il arrive, cela montre bien une chose, c'est que ce document est certes paré de bonnes intentions sur l'égalité entre les hommes et les femmes, mais il est hautement intersectionnel. Il parle notamment dans son article 10 des migrants au moment même où le pays et toute l'Europe se déchirent sur ce sujet. Il

évoque beaucoup de sujets tout en essayant un peu maladroitement de se rattacher au thème central, mais l'on discerne l'ambition politique de ce texte, qui n'est d'ailleurs pas porté par les autorités européennes. Je pense qu'il serait à cet égard intéressant de modifier la délibération, afin qu'il n'y ait pas tromperie du public, car il ne s'agit pas d'un document de l'Union européenne. Ce n'est pas un document de la Commission européenne ni du conseil de l'Europe. C'est le document d'une association qui, dans ses statuts, et dans son article 3, prévoit la promotion d'une Fédération des États européens. Encore une fois, nous sommes les idiots utiles d'un projet fédéraliste européen qui est lui-même l'idiot utile d'une idéologie intersectionnelle.

Je vous alerte une fois de plus. C'est peut-être un détail pour vous, mais *in fine*, c'est la population qui en souffrira, car ce sont des idéologies dont vous ne souhaitez pas voir l'éclosion sur le territoire de Sceaux. Et en signant cette charte, nous en devenons les promoteurs. J'engage chaque membre de la majorité à voter en son âme et conscience sur cette délibération, car c'est quand même très important.

M. le maire

Vous nous avez traités d'idiots, mais nous n'allons pas demander d'excuses.

Numa ISNARD

Monsieur le maire, vous avez le cuir épais.

M. le maire

Ne vous inquiétez pas, Monsieur Isnard, vous n'aurez pas à vous excuser.

Un mot, Madame Drancy ?

Isabelle DRANCY

La décroissance, c'est M. Szyrkowski qui en parlait. L'article en question parle au contraire de croissance inclusive.

La charte est à l'initiative du conseil des communes et régions d'Europe qui fédère les collectivités locales avec 60 associations de communes, des régions et des pays européens. Elle n'a pas été validée par la Commission européenne, mais c'est quand même une émanation de collectivités européennes.

Nous avons signé cette charte en 2006. Elle promeut l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle l'approfondit avec les enjeux liés aux progrès techniques, à la cyberviolence, au harcèlement sur les réseaux, etc. Ensuite, chacun prend ses responsabilités.

M. le maire

Nous passons au vote sur l'adoption de cette charte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby. Numa Isnard).

VI- AFFAIRES FINANCIÈRES**Débat d'orientations budgétaires – année 2024.****Isabelle DRANCY**

Conformément à la loi NOTRe, dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif, le conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires de la Ville. Ce débat trouve sa source dans le rapport très complet joint à la note de présentation.

J'en reprendrai rapidement les grandes lignes.

Le budget primitif sera soumis au vote du conseil municipal le 28 mars prochain.

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2023 ne sera connue de manière précise et définitive que lors de l'examen du compte financier unique qui interviendra le 27 juin 2024. Vous savez que la Ville participe à l'expérimentation du compte financier unique qui se substitue au compte de gestion, tenu par la DGFIP, et au compte administratif, tenu par la commune.

À partir des éléments à notre disposition, nous pouvons dire que l'endettement de la Ville s'élève à 51,5 M€ d'euros au 31 décembre 2023 et que celui-ci est stable par rapport à 2022. La Ville a remboursé 4,5 M€ de capital et a encaissé deux emprunts de 2,5 M€.

Je vous précise que la structure de la dette est saine, puisque nous n'avons aucun emprunt toxique. La Ville maintient en outre une répartition de la dette entre taux fixes (46 % des emprunts) et taux variables (54 % des emprunts). Cette politique d'arbitrage entre taux fixes et taux variables a permis d'économiser, entre 2008 et 2022, 3 339 k€, correspondant à la différence entre les intérêts que la Ville aurait dû payer entre 2008 et 2022 si elle avait souscrit les mêmes emprunts à taux fixes au lieu de taux variables.

Sceaux, le 8 février 2024

Le coût moyen de la dette est passé de 2,66 % à 3,87 % en raison de l'augmentation des taux par la Banque centrale européenne pour lutter contre une inflation très importante en 2022 et 2023. Nous sommes passés de taux d'intérêt négatifs à des intérêts très positifs. Tout le monde en pâtit et pas uniquement les collectivités locales.

En 2023, le montant des intérêts s'élève ainsi à 1,6 M€, soit une augmentation significative de 600 k€ par rapport à 2022.

Le résultat comptable 2023 de la Ville devrait s'élever à 1 888 k€ et la capacité d'autofinancement devrait se situer autour de 3,8 M€ contre 3,5 M€ en 2022. Ce résultat est très satisfaisant dans un contexte marqué par une augmentation très importante des dépenses de gaz, d'électricité, de cantine scolaire et des intérêts de la dette en raison de l'inflation.

Les recettes fiscales ont été assez dynamiques, portées par la hausse des valeurs locatives (+7,1 %) et des produits de services et la stabilité des droits de mutation à titre onéreux. Alors que beaucoup de collectivités locales ont enregistré une très forte baisse des droits de mutation en raison d'une diminution des ventes et des prix à cause du renchérissement du coût du crédit immobilier, Sceaux est parvenue à maintenir ses droits de mutation à 1,6 M€.

La Ville a par ailleurs bénéficié du filet de sécurité établi par le gouvernement pour un montant de 558 k€ en raison de la diminution sensible de son épargne brute.

S'agissant des dépenses de l'année 2023, grâce au plan de sobriété énergétique que nous avons adopté et qui a porté sur tous les bâtiments communaux, nous avons pu diminuer notre consommation de gaz et d'électricité de 30 %. La facture a néanmoins fortement augmenté compte tenu du cours.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 4,9 % en raison notamment de l'augmentation du point d'indice et de différentes mesures qui s'imposent à nous, le GVT par exemple.

Voilà pour les agrégats essentiels.

Même si notre épargne nette est négative, nous avons maintenu un haut niveau d'investissement en ayant recours aux subventions d'investissement, aux produits de cessions d'immobilisations et au FCTVA.

La Ville a continué à assurer des services publics de qualité et à pallier le désengagement de l'État dans plusieurs services publics indispensables avec l'ouverture de France Services après la fermeture de la poste. L'établissement France Services et l'agence postale aux Blagis connaissent un succès qui ne se dément pas avec une très forte fréquentation. Nous avons par ailleurs renforcé les effectifs de la police municipale qui compte désormais 20 agents.

Nous maintenons donc un haut niveau de service public et nous continuons à investir sans augmenter l'endettement.

S'agissant du contexte économique et budgétaire, la loi de finances 2024 adoptée fin 2023 a pour objectif principal de lutter contre l'inflation. Elle prévoyait un taux de croissance du PIB de 1,4 %, mais j'ai entendu ce matin que le taux de croissance serait revu à la baisse. La croissance constatée fin 2023 est en effet trop faible pour entraîner le début de l'année 2024.

La loi de finances prévoit par ailleurs un taux d'inflation de 2,6 % et met fin à plusieurs dispositifs exceptionnels de soutien, afin de réduire le déficit budgétaire.

S'agissant de l'environnement institutionnel de Sceaux, vous savez que la Ville est membre de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris qui regroupe 11 communes. Cet établissement exerce un certain nombre de compétences obligatoires et nous lui avons transféré la voirie et l'éclairage public le 1^{er} avril 2023 et l'ensemble sportif des Clos-Saint-Marcel le 1^{er} janvier 2024.

Ces éléments auront un impact sur le budget de la Ville. La création de la Métropole du Grand Paris et l'EPT génère en effet des flux financiers importants et complexes. Tous les impôts ménages sont perçus par la commune qui doit ensuite les reverser à Vallée Sud-Grand Paris. Ce sont des montants très importants, en augmentation, en raison des transferts de compétences. Cette somme devrait s'établir en 2024 à environ 7,5 M€.

Voilà pour l'environnement institutionnel dans lequel la Ville évolue.

Les recettes de la Ville seront moins dynamiques en 2024. Tout d'abord, l'augmentation des valeurs locatives ne sera que de 3,9 %. Nous n'avons pas encore reçu de la part de la Direction Générale des Finances Publiques les notifications des bases d'impôts locaux. Il est à noter que ces bases sont très faibles à Sceaux. D'autres villes aux alentours construisent beaucoup plus et ont par conséquent des bases physiques plus importantes.

Nous estimons une recette non négligeable, de l'ordre de 400 k€, en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi qu'une dotation globale de fonctionnement dont le montant est plutôt stable depuis deux ou trois ans après des années de diminution. Elle est même en légère hausse de 9,6 k€ cette année en raison d'une augmentation de la population de 96 habitants.

Nous estimons par ailleurs un produit de 1,6 M€ des droits de mutation à titre onéreux.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est pour sa part stable autour de 320 k€ et nous prévoyons une augmentation de 4,5 % des recettes liées à la tarification des services aux usagers, étant précisé que les tarifs de la pause méridienne, du stationnement payant et des séjours restent inchangés par rapport à 2023. La bibliothèque reste en outre entièrement gratuite pour tous les Scéens.

Nous attendons également des versements de la part de nos partenaires institutionnels, la CAF pour sa participation au financement des crèches à hauteur d'environ 300 k€ et le Département du 92.

Nous connaissons en revanche une diminution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, dont le montant est pratiquement divisé par deux. Et nous aurons une légère augmentation du fonds de compensation par l'État de la TVA qui devrait s'établir à 1 148 k€ sur les dépenses d'investissement et 85 k€ sur les dépenses de fonctionnement. Vous savez que les collectivités locales ne peuvent pas déduire la TVA et qu'elles raisonnent en TTC. Pour éviter à la Ville une charge supplémentaire, l'État rembourse donc de façon forfaitaire 16 % de la TVA réglée par les collectivités locales.

Nous envisageons par ailleurs de céder à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat les immeubles situés 93 rue Houdan, 1 impasse du marché et 3 place du général de Gaulle, que nous avons acquis dans le cadre de notre politique de diversification commerciale et de dynamisation du centre-ville. Lorsqu'elle en a l'opportunité, la Ville acquiert des murs commerciaux pour éviter l'installation d'activités commerciales ne répondant pas aux besoins des Scéens et que le centre-ville s'étiole.

Voilà pour ce qui concerne les recettes.

S'agissant des dépenses, elles sont grevées par un contexte toujours inflationniste. Les prix du gaz ont certes baissé, mais ne sont pas revenus aux prix antérieurs.

Les dépenses de personnel sont très dynamiques pour plusieurs raisons : la garantie des parcours professionnels, la prime pouvoir d'achat adoptée par le conseil municipal et versée en deux fois, une première fois au titre de 2023 et une deuxième fois au titre de 2024, l'augmentation de la participation de la mutuelle et de la prévoyance et l'augmentation du SMIC. Je vous rappelle que le SMIC a progressé de 1,81 % puis 2,2 % respectivement aux 1^{er} janvier et 1^{er} mai 2023. Il connaît une nouvelle hausse de 1,13 % au 1^{er} janvier 2024. À cela s'ajoute l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point le 1^{er} juillet 2023, que nous avons désormais en année complète, ainsi que la majoration de 5 points au 1^{er} janvier 2024.

S'agissant de la structure des effectifs, la collectivité emploie 415 agents permanents et envisage, afin de garantir un service public de qualité, de recruter des effectifs supplémentaires pour les gardes urbains et la police municipale. Et nous avons engagé au 1^{er} janvier 2024 une coordinatrice du programme de réussite éducative.

Voilà brièvement rappelées les dépenses et les recettes.

S'agissant des priorités en 2024, elles sont toujours les mêmes.

La première d'entre elles est l'accélération de la transition énergétique et écologique autour de deux volets : l'accompagnement de la Ville et son exemplarité en matière de transition écologique et d'économies d'énergie. Cela concerne le programme de rénovation énergétique des maisons individuelles, des réunions organisées pour promouvoir les économies d'énergie, le plan vélo, le dispositif Mobili'kids, la végétalisation des cours d'école, toutes ces actions qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique.

En parallèle, la Ville poursuit ses investissements en matière de transition énergétique avec la transformation de la Halle des Blagis en un espace Sport et santé de très bonne qualité énergétique et la mise en œuvre de la société publique locale de géothermie adoptée lors du précédent conseil municipal. La Ville apporte également sa garantie aux emprunts permettant à la SEM d'avoir une politique volontariste en matière de transition écologique pour les logements sociaux.

Le soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation restent une constante de notre politique. Le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés mobilise ainsi un budget très important.

En 2024, nous envisageons la construction d'une nouvelle crèche, à la suite de la donation du terrain Martinet, au 172 rue Houdan et la restructuration des locaux du Petit Chambord, suite au départ de l'EPF, pour créer une mini-crèche de 20 places et aménager un espace végétalisé.

De même, nous maintenons la maison France Services et le service postal aux Blagis qui répondent à une vraie demande.

Ce soutien de la Ville se traduit également par l'entretien le plus soigné possible des écoles (travaux de peintures et remplacement des chaudières défectueuses) et le maintien d'une ATSEM par classe en école maternelle. Nous sommes à cet égard l'une des rares communes à le faire.

Nous avons souhaité nous doter d'une coordinatrice de la réussite éducative chargée de mettre en œuvre un parcours de réussite éducative à destination d'enfants en difficulté. Ce programme a été longtemps financé par l'État, mais il ne l'est plus. Nous avons donc pris le relais.

La Ville entend par ailleurs développer des actions de soutien à la parentalité et venir en aide aux jeunes avec le déploiement des médiateurs de terrain sur tous les quartiers de la ville. Cela représente un coût non négligeable pour la Ville, même si les subventions du Département sont importantes. Ces médiateurs sont très actifs à partir de 15 h, lorsque les services publics sont fermés.

Nous souhaitons maintenir notre action d'accompagnement des personnes âgées ou isolées grâce à l'Espace seniors devenu « Espace seniors et aidants » qui permet d'accueillir et d'orienter les personnes âgées et leurs aidants et par l'organisation d'activités et de rencontres permettant de briser l'isolement, principal facteur d'accélération de la perte d'autonomie.

La Ville affirme également son soutien à l'action culturelle, avec le soutien au cinéma Trianon et aux associations. Je vous rappelle que nous versons de grosses subventions aux différentes associations, en particulier à la MJC et au CSCB, qui participent à l'offre socioculturelle de la ville.

Nous souhaitons maintenir un environnement urbain de qualité et nous allons notamment entreprendre avec Vallée Sud-Grand Paris la rénovation du parvis de l'église et l'aménagement de la place de Gaulle.

En matière de sécurité publique, nous allons étendre le réseau de vidéoprotection, maintenir les médiateurs de terrain et renforcer les effectifs du service de Tranquillité urbaine. Et tout cela a un coût.

Nous maintenons également, comme nous l'avons toujours fait, notre soutien au logement social. Voilà rapidement indiqués les axes de la politique de la Ville pour 2024.

Il convient par ailleurs de noter que l'année sera exceptionnellement marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France. Un site de célébration sera mis en place au jardin de la Ménagerie avec la retransmission des épreuves sportives et l'organisation d'animations diverses durant toute la période des Jeux. Dans l'ensemble des Hauts-de-Seine, seules deux communes sont sites de célébration : Nanterre et Sceaux.

Autre événement important pour Sceaux : le Festival de la Sainte Estelle. Sceaux est en effet la seule ville du nord de la Loire à être associée au Félibrige. L'assemblée générale aura lieu à Sceaux et réunira toutes les villes de cette association.

En matière d'investissement, les principaux investissements de l'année 2024 concernent :

- ✓ La rénovation de l'espace Sport et santé pour laquelle nous allons mobiliser 2 850 k€, dont environ 2,3 M€ en 2024.
- ✓ La construction d'une crèche sur le site du 172 rue Houdan pour un coût estimé à 6,5 M€, dont environ 1,2 M€ en 2024.

Ces deux investissements très importants sont largement subventionnés, à plus de 44 % pour l'Espace Sport et santé et 31 % à ce jour pour la crèche, d'autres demandes de subventions sont en cours d'instruction.

- ✓ L'achèvement de la réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste avec la mise en lumière du parvis et la remise en état du mur séparant l'église et le jardin des Félibres.
- ✓ La restructuration de l'école et du centre de loisirs du Petit Chambord, qui représente un gros aménagement. Ceci est la preuve que la Ville s'occupe de tous les quartiers, des Blagis dans le cadre de la feuille de route adoptée par le conseil municipal, du centre-ville, mais aussi du Petit Chambord où l'on profite du départ de l'école d'ingénieurs pour aménager un espace végétalisé. Le montant total de l'investissement est estimé à 800 k€.
- ✓ L'installation d'une troisième bulle de tennis sur le site de la rue de l'Yser pour un montant de 870 k€. À ce stade, c'est le projet qui est le moins subventionné.

Voilà rapidement brossés les investissements à venir.

La dette communale devrait rester stable. Cependant, en raison de l'importance des projets d'investissement et de l'impact de l'inflation, nous pensons augmenter les impôts.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.
Sceaux, le 8 février 2024

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, chers collègues, cher public.

Madame Drancy, je vous remercie pour la lecture de ce rapport d'orientations budgétaires qui appelle plusieurs commentaires, à la fois sur la forme et sur le fond.

Concernant la forme, il est regrettable de constater la persistance d'un format obsolète qui ne favorise pas l'engagement citoyen. Je m'excuse auprès de mes honorables collègues et du public de répéter, une fois de plus, ce message. Cela fait trois ans que nous disons la même chose. Les villes voisines ont depuis longtemps adopté des présentations modernes rendant l'approche de Sceaux démodée avec un rapport difficile à suivre pour le public ici présent qui n'a pas accès aux documents.

Nous avons pris note, Monsieur le maire, de votre décision de ne pas fournir en amont du conseil municipal un certain nombre d'informations, d'orientations budgétaires que nous vous avons demandées par écrit. Le fait que nous n'ayons pas eu ces informations aura pour conséquence de rendre le débat technique. Est-ce pour vous le moyen d'éviter un débat politique sur les orientations budgétaires de la Ville ? Je l'ignore. Toujours est-il que l'omission de ces informations préliminaires, malgré nos demandes répétées, rend le débat quasi impossible.

Sur le fond, face à des défis majeurs comme l'urgence climatique illustrée par un mois de janvier qui s'est avéré être le plus chaud de l'histoire, à 1,6° au-delà de la température moyenne observée au mois de janvier, face aux îlots de chaleur présents dans la ville, notamment dans le centre, face au vieillissement de la population scéenne, face à la nécessité de développer le sport pour tous, à la différence des gouvernements du Président Macron qui ont pris des mesures et ouvert des lignes de crédit conséquentes, telle celle du fonds vert, rien ou si peu dans la lecture de ce rapport d'orientations budgétaires nous permet de débattre de la manière dont le budget 2024 propose des solutions à des éléments essentiels pour l'avenir de la ville, non pas en 2024, mais à 5, 10, et 20 ans.

La gestion financière actuelle de la Ville soulève également des inquiétudes avec une dépense excessive, des erreurs dans la gestion de la dette que vous avez pris soin de ne pas mentionner. Un satisfecit : à la suite de nos remarques des années précédentes, vous indiquez maintenant le taux de subvention des projets, ce qui est une très bonne chose. Nous serons vigilants à ce que ces subventions soient toujours au maximum. Malheureusement, ce n'était pas le cas sur toutes les subventions disponibles.

Ce que l'on remarque, c'est que le transfert de certaines infrastructures à la Métropole du Grand Paris interroge sur la capacité de la Ville à investir dans la transition écologique. Il est facile de se débarrasser de l'éclairage public pour ne pas avoir à investir dans un éclairage LED, alors que d'autres villes le font. J'en veux pour preuve les villes de Châtillon et de Saint-Cloud qui ont

bénéficié jusqu'à 80 % de subventions pour la rénovation de leur éclairage en LED. À Sceaux, vous avez décidé de transférer cette infrastructure à Vallée Sud-Grand Paris. Or, d'après les documents budgétaires de Vallée Sud-Grand Paris à notre disposition, il n'est pas prévu le déploiement d'un éclairage LED à Sceaux en 2024. Nous devons donc attendre au moins un an de plus, ce qui est bien dommage.

Il est aussi déplorable de constater l'incapacité de la Ville à gérer efficacement sa dette aggravée par le refus d'opter pour des taux fixes lorsque la situation était encore avantageuse, et ceci malgré nos alertes répétées en 2021 et en 2022. Pour rappel, en 2021 et en 2022, nous étions sur des taux variables négatifs. Le passage d'une dette à taux variable à une dette à taux fixe lorsque les taux variables sont négatifs est relativement peu coûteux. Et d'ailleurs, l'ensemble des villes du 92 ont fait ce choix. À Sceaux, Monsieur le maire, vous n'avez malheureusement pas anticipé le fait que lorsque les taux sont bas, ils ne peuvent que remonter. On s'est donc retrouvés à devoir payer 600 k€ de frais supplémentaires l'an dernier et l'on parle aujourd'hui de 900 k€ de frais supplémentaires. Une partie de ces frais n'est pas due au non-choix de passer en taux fixe, mais certainement à de nouveaux emprunts. Cependant, les sommes restent conséquentes. Et en raison du gel du taux du livret A jusqu'en 2025, il est à craindre que les taux restent à un haut niveau l'an prochain et que le coût des intérêts de la dette reste par conséquent élevé. Je le regrette. Je rappelle que l'on parle de 1,5 million d'euros. C'est plus que ce que la Ville donne aux associations chaque année.

On comprend aussi, Madame Drancy, et merci de le rappeler, que ce qui vous intéresse, c'est la comptabilité publique et surtout la comptabilité passée puisque l'on remonte plus de 15 ans en arrière. J'aimerais comprendre en quoi les centaines de milliers d'euros investis dans l'expérimentation du compte financier unique, désormais obligatoire et adopté par plus de 5 000 communes, ont permis d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et de préparer l'avenir de la ville, notamment face à la transition et à l'urgence climatique. À Sceaux, les investissements verts ont été quasi inexistants, voire passés sous silence, comme les 450 k€ d'investissement dans la société publique locale de géothermie, que vous ne mentionnez même pas dans ce rapport d'orientations budgétaires, ce qui est quand même étonnant. Mais il y a tellement d'autres chiffres qui n'y figurent pas que ce n'est qu'un détail parmi d'autres.

Le fait que la Ville, par son activité intrinsèque, n'arrive pas à faire baisser la dette et que les recettes nettes soient inférieures au taux de remboursement m'inquiète énormément, et ce malgré les aides exceptionnelles de l'État – et Dieu sait s'il y en a eu en 2020, 2021 et 2023 – et le maintien de la dotation globale de fonctionnement.

Autre question : pourquoi la Ville vend-elle des biens de rapport à la SEM ? Vous mentionnez la vente de trois biens. Nous ne savons pas pour quels montants. Nous ne connaissons donc pas l'impact sur la dette ou le financement qui sera disponible à l'issue de cette vente. Comme d'habitude, on est dans la non-transparence. Le débat d'orientations budgétaires ne peut pas avoir

lieu puisque l'on ne connaît pas les montants dont la Ville se privera par la vente de ces immeubles de rapport. Et l'on ne peut même discuter de la pertinence de cette vente par rapport à la vente de biens qui ont coûté très cher à la Ville et qui continueront à lui coûter très cher, comme la maison Lurçat (1,3 million d'euros) et les immeubles de la rue Dufour (1,2 million d'euros).

Pourquoi, alors que la Ville n'arrive pas à dégager des marges de manœuvre suffisantes, investir dans une troisième bulle, dont le coût a été multiplié par plus de deux par rapport à 2021 – moins de 400 k€ en 2021 et plus de 800 k€ aujourd'hui, certes subventionnés à hauteur de 11 %, mais je pense que ce même taux s'appliquait déjà en 2021 – et alors même que ces bulles sont une incohérence climatique et que le club de tennis fonctionne très bien à en croire le nombre record d'adhérents qui viennent non seulement de Sceaux, mais de Bagneux, du Plessis-Robinson et de Bourg-la-Reine ?

Que prévoit la Ville dans les années à venir, afin d'augmenter ses marges de manœuvre à part augmenter les impôts, vendre son patrimoine et abandonner ses responsabilités au territoire comme ce fut le cas pour la voirie et l'éclairage urbain ? Pour mémoire, Châtillon a gardé la compétence éclairage urbain et a bénéficié d'une subvention de 200 k€ de la part de l'État au titre de la DSIL pour le passage de son éclairage en LED tandis que Saint-Cloud a bénéficié d'une aide de 80 % des dépenses de remplacement de ces luminaires, également au titre de la DSIL.

Afin de retrouver les marges de manœuvre nécessaires à la préparation de l'avenir de Sceaux, pourquoi la Ville ne prépare-t-elle pas l'internalisation de certains services comme la gestion des parkings via une SPL, société publique locale, comme cela se fait déjà dans de nombreuses villes depuis une dizaine d'années ? Pourquoi la Ville ne prépare-t-elle pas cette internalisation sachant que le contrat de DSP s'arrêtera en 2026 ?

J'avais bien d'autres questions et remarques, mais encore une fois, je déplore l'absence des informations demandées qui ne nous permet pas d'avoir ce débat.

En conclusion, je ne peux que regretter le manque d'ambition de ce rapport d'orientations budgétaires, tant sur la forme que sur le fond, un manque d'ambition qui n'aide pas à préparer l'avenir de notre ville. Je le regrette. C'est bien dommage.

Christiane GAUTIER

Sur le fond, si j'applaudis le programme pédagogique « Savoir rouler à vélo » et le déploiement de la sécurisation des abords des écoles, je m'inquiète toujours de la sécurité des enfants entre leur domicile et les 100 mètres sécurisés autour de leur école. Comment vont-ils partager la rue avec les voitures, les bus et les camions sur les départementales qui quadrillent la ville et croisent leur chemin ? Si la piste cyclable sur la rue Franklin Roosevelt est une belle réalisation, que nous soutenons en dépit de la perte des places de stationnement, il n'y a dans le DOB aucune perspective

qui se dessine pour créer le réseau de pistes cyclables indispensable à la pratique du vélo en sécurité dans la ville.

Qu'en est-il de l'aménagement de la place du général de Gaulle qui ne prévoit pas d'espace suffisant pour réaliser les pistes cyclables dont je viens de parler à l'instant ?

Quel coût le transfert de l'aménagement à Vallée Sud-Grand Paris représente-t-il pour la Ville ? Nous espérons avoir quelques précisions.

Si la Ville déploie de vrais programmes en faveur de la qualité de vie de nos aînés, elle a eu moins de considération pour les personnes en perte d'autonomie en fermant les 30 lits du SSIAD pendant près d'un an sans s'assurer au préalable de la continuité de ce service. Ce n'est pas un point qui est mentionné et je souhaite saluer néanmoins l'intervention de l'ARS qui a pu réattribuer ces lits à la Fondation Santé Services, évitant ainsi que ne se prolonge la fermeture d'un service indispensable à notre population vieillissante.

Enfin, que deviennent les promesses de Monsieur le maire de créer plusieurs maisons médicales à Sceaux, afin de contrer la désertification médicale ? Rien n'est dit sur ce sujet qui mérite pourtant un commentaire, tant l'accès aux soins est devenu une priorité pour une population vieillissante, je le rappelle. Vous venez à l'instant de dire que cinq nouveaux médecins se sont installés. Ils ne compenseront pas ceux qui sont partis à la retraite depuis 2020. Ils ne les remplaceront pas, ils ne les compenseront pas, car les modes d'exercice ont changé et il faut dorénavant trois médecins pour remplacer un médecin parti à la retraite.

Je vous remercie.

Maud BONTÉ

Je vous remercie, Madame Drancy pour ce rapport qui reprend les mêmes arguments pour la quatrième année consécutive. Nous sommes interpellés par la satisfaction que vous tirez de l'épargne nette négative ces quatre dernières années au bénéfice d'un « haut niveau de service public ». Vous le citez en page 5.

Vous vous enorgueillez d'un haut niveau de service public malgré la suppression du service de soins infirmiers à domicile, ainsi que le rappelait ma collègue, et la modification du trajet et des horaires du Paladin ligne 6, puisqu'il dessert désormais une partie de Bourg-la-Reine, excluant encore davantage les habitants du nord de la ville, le bas de Sceaux. Sans oublier le courrier de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, dont le maire est le président-directeur général, qui veut facturer aux locataires des logements HLM le ramassage des encombrants alors que ce service est rendu gratuitement par le territoire Vallée Sud-Grand Paris. J'aurai l'occasion d'approfondir la chose lors de ma question orale.

Vous justifiez les transferts successifs des immeubles préemptés par la Ville, 93 rue Houdan (un appartement du Carré nature) et 1 Impasse du marché (le bâtiment des Félibres acquis par la Ville Sceaux, le 8 février 2024

pour 2 millions d'euros à l'été 2022) par votre volonté de dynamiser le centre-ville et d'éviter certains commerces, dites-vous, Madame Drancy.

J'ai fait quelques petits sondages s'agissant du bâtiment des Félibres. Pour ma part, je l'ai toujours connu, mais c'est aussi le cas d'autres personnes, particulièrement dans la rue piétonne. Une dame de 87 ans m'a ainsi dit avoir toujours connu ce café.

La crainte d'une énième banque ou d'un énième assureur est quand même très lointaine. Pourquoi avoir voulu acheter ce bien ? Ce n'est pas du tout pour l'attractivité commerciale. On se demande bien pourquoi. Il a été acquis par la Ville 2 millions d'euros et il est maintenant revendu. Pourriez-vous me dire à quel prix il sera revendu, ainsi que le bâtiment du Carré Nature et les murs du coiffeur Albane acquis à l'été 2022 pour 770 k€ ? Ces biens passent entre les mains de la SEM. Ils sont passés entre les mains de la mairie de Sceaux, dont Monsieur le maire est l'édile principal, puis entre les mains de la SEM, dont Monsieur le maire est également le président-directeur général. Pourquoi ces changements ? À quoi cela sert-il ? Pouvez-vous nous dire précisément quel est le montant du rachat de ces trois biens ?

La Ville a récemment emprunté 425 k€ à la Caisse d'épargne et de prévoyance, comme on peut le voir dans la décision du maire 2023-342. Le taux est celui du livret A + 1,66 %, soit 4,38 %. Est-ce vraiment judicieux d'emprunter à ce taux ? Pourquoi en avons-nous besoin ? Quelle en est la nécessité ? Le transfert des immeubles ne suffit-il pas à renflouer les caisses de Sceaux, d'autant que comme vous l'avez dit, la DGF a augmenté (page 9) comme le fonds de compensation de la TVA (page 11) ?

Un mot encore pour ce qui concerne votre projection sur l'année. La halle des Blagis est certainement exemplaire en termes de rénovation. Mais pourquoi ne pas avoir profité de l'enveloppe de 2,8 millions d'euros allouée aux travaux pour renforcer la toiture et permettre ainsi l'installation de panneaux solaires ? Je suis étonnée qu'un tel coût ne puisse pas permettre de le faire, d'autant que l'installation de panneaux solaires aurait permis à la Ville de bénéficier des fonds verts.

Vous parlez enfin de cour oasis. On nous parle de végétalisation de la cour des Blagis depuis trois ans, mais celle-ci se limite à un arbre. Ce terme « cour oasis » semble merveilleux, mais qu'en est-il dans la réalité ?

Fabrice BERNARD

Bonsoir, Monsieur le maire. Bonsoir, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Merci, Madame Drancy de ce point et de ce document d'orientations budgétaires.

J'aborderai trois points. Le premier concerne la situation financière de la Ville. Je déplore – et Jean-Christophe Dessanges l'a évoqué tout à l'heure – que l'on regarde beaucoup dans le rétroviseur. Vous évoquez la charge financière de la dette entre 2008 et 2022. Dans un débat d'orientations Sceaux, le 8 février 2024

budgétaires, on s'attend plutôt à une projection pour savoir ce qu'il en sera demain, mais l'on nous parle de la période comprise entre 2008 et 2022 pour souligner la baisse des frais financiers.

En réalité, tout le monde a réalisé une économie importante sur cette période, les collectivités locales, comme les entreprises et les ménages qui ont tous acheté de l'immobilier. Les taux bancaires se situaient alors aux alentours de 1 % et étaient en baisse constante. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas cette période qui est désormais derrière nous, mais le futur poids de la dette financière de la Ville. C'est ce qui intéresse les Scéens. Et comme nous l'avons dit tout à l'heure, le volume des intérêts a augmenté de 600 k€ en 2023 et l'on prévoit une augmentation de 900 k€ en 2024. Les intérêts de la dette sont donc passés de 1 M€ en 2022 à 1,6 M€ en 2023 et sont estimés à 1,9 M€ pour 2024. C'est bien cela la réalité : une dette financière qui s'accroît.

En ce qui concerne le contexte économique et budgétaire. Vous l'avez vous-même reconnu, la prévision du taux de croissance du PIB par l'INSEE n'est pas de 1,4 %, mais de 0,8 %.

Isabelle DRANCY

Il ne s'agit pas d'une prévision de l'INSEE.

Fabrice BERNARD

Ah bon, ce n'est pas l'INSEE qui donne les prévisions économiques ?

Isabelle DRANCY

C'est celle de l'État.

Fabrice BERNARD

C'est bien l'INSEE qui donne les informations à l'État.

La dernière prévision du taux de croissance du PIB n'est pas de 1,4 %, mais de 0,8 %. Il est dommage que vous annonciez toujours des prévisions économiques qui ont six mois de retard. Cela veut donc dire que l'environnement macro-économique sera encore plus dégradé que celui que vous présentez dans votre rapport. On note donc une augmentation de la charge financière et une dégradation de l'environnement économique.

Je voulais aussi vous parler des actions et du fonds vert sur lequel vous faites une remarque. Vous dites que 1,1 milliard d'euros seront consacrés aux crédits du fonds vert par l'État pour les collectivités locales. Nous espérons que la Ville pourra y avoir recours pour financer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Mais il ne faudrait pas que nous assistions à un tour de passe-passe budgétaire, ces crédits verts donnés par l'État pour la transition écologique venant se substituer à ceux que la Ville aurait dû consacrer aux opérations de ce type. Et il ne faudrait pas par ailleurs que ces crédits ne soient utilisés que pour la rénovation énergétique des bâtiments, car

la transition écologique ne se limite pas aux travaux d'économie d'énergie. Nous serons vigilants sur ce point.

Troisième point et dernière remarque sur la conduite de la transition écologique. On retrouve malheureusement un inventaire à la Prévert des actions de la Ville comparable à celui qui figurait déjà dans ce chapitre en 2023. On retrouve le budget participatif, qui est une démarche louable, mais très anecdotique par rapport aux réponses qu'il faut apporter aux problèmes environnementaux, ou encore la ZFE (zone à faibles émissions) présentée comme une action initiée par la Ville, alors qu'elle a été décidée par la loi puis par la MGP et qu'elle s'impose à toutes les agglomérations.

La crise environnementale actuelle mérite une plus grande attention et des actions plus vigoureuses. Nous avons demandé à plusieurs reprises un véritable plan de transition écologique avec des objectifs chiffrés sur les émissions de gaz à effet de serre ou la récupération des eaux pluviales des bâtiments publics.

Je vous avais déjà interpellé l'année dernière sur le réchauffement climatique, les canicules à répétition et leurs conséquences sur la santé de nos habitants. Nous avons d'ailleurs appris il y a quelques jours, comme l'a dit Jean-Christophe Dessanges, que le mois de janvier 2024 avait été le plus chaud jamais enregistré en France depuis que la température est mesurée. C'est dire si le sujet est prégnant, mais il n'y a toujours rien sur ce sujet en 2024. Ce n'est pas en augmentant le nombre de nichoirs à oiseaux que l'on répondra à l'urgence climatique, mais en mettant en place des actions concrètes de rafraîchissement des quartiers de Sceaux, dont certains ont déjà été identifiés comme îlots de chaleur.

Par ailleurs, la moitié de ce texte consacré à la transition écologique met en avant des actions pédagogiques sur le vélo ou des réflexions sur d'autres sujets comme la végétalisation. Nous en sommes toujours aux débats et aux réunions. La pédagogie, c'est bien, mais des actions concrètes et mesurables, c'est mieux.

Pour terminer, la ville de Sceaux persiste à vouloir imposer aux spécialistes de l'environnement son indice original de mesure de la transition écologique : l'indice machines à coudre. Celui-ci mesure en effet la progression de la transition écologique de la ville en la rapportant au développement de son parc de machines à coudre. Il faut être sérieux. Je n'ai rien contre la couture ou les arts créatifs, mais un atelier de couture n'a rien à faire dans le chapitre dédié à la transition écologique. Inscrivez le fablab dans la rubrique dédiée à la création d'entreprises si tant est qu'il dégage une rentabilité ou bien encore dans celle dédiée aux ateliers créatifs.

Je vous remercie.

Philippe SZYNKOWSKI

Quoi que l'on en dise, ce document d'orientations budgétaires permet d'avoir une certaine idée, voire une idée certaine de ce qui sera présenté dans quelques semaines dans le document budgétaire en tant que tel.

Comme j'ai l'esprit analytique, je vais essayer de parcourir ce document en donnant à chaque fois les références, là où je m'interroge, et ainsi essayer d'avoir des explications sur son contenu.

Tout d'abord, pages 2 à 4, au sujet de l'endettement qui augmente de 5 k€ passant de 51 M€ en 2022 à 51,5 M€ en 2023, pour moitié à taux variables qui paraissent avoir beaucoup contribué, selon leur coût annoncé de 4,76 %, au renchérissement du coût de la dette avec un taux global de 3,87 % en 2023 contre 2,66 % fin 2022. Si les emprunts à taux variables ont effectivement permis une économie de 3 339 k€, l'inflation très importante a surpris. N'était-il donc pas possible vu le contexte général, sans avoir à consulter une voyante, d'anticiper malgré tout la remontée des taux en faisant grandir la part de taux fixes si ce n'était techniquement possible et suffisamment tôt ?

Vous rappelez le compte foncier qui, sur l'essentiel, ne faiblit pas depuis son émergence en 2010 (schéma de la page 2). Merci de dire quelques mots sur son contenu à l'heure actuelle.

Depuis 2008, la dette globale a baissé de seulement 4,9 millions d'euros sur 15 ans, soit une moyenne de 3,69 k€ par an. Si l'on continue sur cette lancée, il faudrait donc plus d'un siècle pour l'apurer totalement en fonction des circonstances.

L'épargne nette, ce qui reste pour le financement des équipements après remboursement du capital de la dette, est négative depuis quatre ans, mais il est dit que cela peut être compensé par la vente d'immeubles de la Ville à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat qui appartient pour moitié à la Ville. Page 23 du document d'orientations budgétaires, il est indiqué que, pour amplifier l'autofinancement, il est prévu une mobilisation accrue des recettes fiscales communales. Une augmentation des impôts et taxes se fera, puisque vous l'avez indiqué, ce qui ne présage rien de bon pour les Scéennes et Scéens qui en seraient pour leurs frais.

Sur le contexte économique et budgétaire pour Sceaux en 2024 (page 7), sur les indicateurs relatifs à la transition écologique, c'est une mesure que nous réclamons depuis plusieurs années sous le vocable de budget vert. Et nous ne sommes pas les seuls ici. C'est une bonne initiative du législateur qui doit être précisée par des dispositions à paraître. Comment imaginez-vous les investissements à mettre en évidence ? Quelle limitation ? Dans une logique de transition écologique, on devrait avoir des investissements qui atténuent les conséquences du changement climatique.

Page 7, dernier alinéa, merci d'explicitier les termes « potentiel fiscal » et « effort fiscal » dans la partie réforme des indicateurs financiers.

Page 8, les transferts à VSGP viennent d'être de nouveau accentués avec le transfert de la gestion du gymnase des Clos Saint-Marcel. Qui est propriétaire des murs ? Le versement de 241 k€ pour Sceaux, le 8 février 2024

ce transfert via le fonds de compensation à VSGP est-il récurrent ou ponctuel ? Même question s'agissant du transfert de la voirie et de l'éclairage public opéré en 2023 avec une compensation de 566 k€. Sur quelle base ces sommes sont-elles calculées ?

Page 9 et 10, à propos de la taxe additionnelle sur les transactions à titre onéreux en 2023, moins élevée en raison de la baisse des transactions et du repli de la taxe en question, se dégage une contradiction entre l'intérêt de la mairie du point de vue de ses ressources et celui des acheteurs, puisque cela contribue même modestement à diminuer la spéculation.

Page 11, la base de calcul de la TTCFE, adoptée par l'État, entraînant une baisse de 9 k€ au détriment de la Ville pourrait-elle être modifiée à la suite des remarques que Sceaux et d'autres mairies ont sans doute fait parvenir au service concerné ?

Pages 13 à 16, au sujet des dépenses de personnel, on apprécie les réformes intervenues au bénéfice des agents fonctionnaires ou contractuels de la Ville. Celle-ci y consacre une part importante de son budget. À la réforme des carrières de la fonction publique territoriale, qui a des impacts financiers très réels, s'ajoute la politique volontariste de la Ville. À mon sens, il faut être très prudent avec les primes versées au mérite tant elles peuvent faire l'objet d'appréciations subjectives qui iraient à l'encontre du but recherché d'individualiser les meilleurs et les meilleures et qui peuvent aussi créer des tensions dans les groupes d'agents exerçant la même activité.

Pages 17 à 23, sur les politiques suivies dans la continuité des années antérieures. Page 18 est mentionnée la création du site géothermique conduite par le SIPPAREC avec Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine. C'est très bien pour les habitants qui pourront accéder à cette énergie renouvelable de l'eau chaude profonde avec toutefois quelques retards dans sa mise en œuvre.

Page 20, sur la sécurité publique, je laisse le soin à Liliane de donner des informations sur ce point.

Dernier alinéa, le quartier des Blagis qui couvre plusieurs villes, est désormais quartier de la politique prioritaire de la ville. Quel type de subventions en attendez-vous ?

Merci de me donner ces éléments d'information.

Liliane WIETZERBIN

Merci, Monsieur le maire, de me donner la parole. J'en profite aussi pour vous remercier d'avoir inscrit ce débat pour la première fois en début de séance. Cela permet aussi au public de participer. J'espère que ce sera le cas également pour le vote du budget. Et nous aurons peut-être le temps pour un droit de réponse s'il est encore suffisamment tôt pour poursuivre le débat.

Vous rappelez les contraintes financières qui pèsent sur la municipalité. En effet, la situation n'est pas facile. La DGF s'amenuise au fil du temps, même si elle se maintient cette année en raison de la légère augmentation du nombre d'habitants. Il y a eu la suppression de la taxe professionnelle, il y a quelques années, puis celle de la taxe d'habitation. La taxe foncière est désormais votre seule

marge de manœuvre avec l'endettement. Mais avec le renchérissement des taux, c'est un levier moins aisé.

Vous devez aussi assurer la qualité des services malgré des prix de l'énergie en hausse, une inflation des coûts, et le désengagement de certains services publics, La Poste par exemple.

Vous devez investir dans les moyens nécessaires à la transition énergétique et vous devez assurer des services publics de qualité.

Dans ces conditions, je comprends qu'il soit difficile de présenter un budget à la hauteur des enjeux que vous mentionnez, et sur lesquels nous sommes forcément d'accord, puisqu'ils sont très généraux et généreux.

Vous annoncez par ailleurs très clairement une hausse de la pression fiscale en 2024. Même si vous n'en donnez pas à ce stade le montant exact, vous dites explicitement que les impôts vont augmenter.

Sur le budget, je ne reviendrai pas sur les chiffres plus longuement que ne l'ont fait mes collègues, beaucoup de choses ont été dites. Ce que je veux dire, c'est que certaines dépenses pourraient quand même être évitées, sans impact sur le niveau de service. Je reprendrai mon exemple préféré. Vous mentionnez l'impact des prix de l'énergie sur les finances de la Ville à de nombreuses reprises dans le rapport, de même que l'importance accordée à la transition énergétique. Mais vous ne prenez toujours pas en compte des mesures simples qui ont des impacts positifs à la fois sur les économies d'énergie et sur la transition énergétique. Je pense notamment à l'extinction partielle de l'éclairage public au cœur de la nuit qui est bénéfique pour les finances, la biodiversité, la santé humaine et sans impact sur l'insécurité comme le démontrent les très nombreuses villes qui l'ont mis en œuvre. J'aurais aimé que l'on aborde au moins une réflexion sur ce sujet. Nous demandons depuis longtemps qu'une expérimentation soit menée à l'échelle de Sceaux. Cela permettrait aussi de retarder un peu l'enfouissement des réseaux plutôt que de l'accélérer. Là aussi, c'est source d'économies. C'est donc encore une déception sur ce sujet.

Sur le même registre, et je souscris aux propos de Jean-Christophe Dessanges, vous annoncez la création d'une troisième bulle de tennis pour près de 900 k€ avec très peu de subventions. Je salue bien entendu l'équipe du club de tennis qui fait un travail excellent, mais l'on sait que le bilan énergétique de ces bulles qui fonctionnent uniquement l'hiver n'est pas bon. Outre l'investissement important, est-ce vraiment une dépense indispensable à l'heure où l'on prône l'efficacité énergétique d'une part, les économies d'énergie d'autre part, des réductions de coûts enfin ?

Vous continuez à déployer des caméras de surveillance. Nous avons demandé des études prouvant leur utilité à l'échelle de Sceaux. Je ne les ai toujours pas vues. Et les études plus larges montrent qu'il n'y a pas beaucoup d'impact. Il y a un petit impact sur le fait qu'elles permettent de retrouver des délinquants, mais elles n'ont aucun impact sur la prévention. Je pense qu'il serait plus efficace

d'augmenter le nombre de médiateurs sociaux. Vous dites vous-même que c'est efficace. Et cela permettrait en outre de lutter contre les violences intrafamiliales.

Sur les grandes orientations, on trouve de nouveau des points positifs. Les missions régaliennes de la Ville sont plutôt bien assurées. Je parle notamment de la politique familiale et de l'accompagnement des seniors qui est très qualitatif. Je pense aussi à la politique culturelle avec la gratuité de la bibliothèque, la baisse des tarifs du Trianon pour les jeunes, la préservation du patrimoine architectural. Je pense enfin à la richesse du tissu artistique à Sceaux qui est très dynamique, au soutien aux associations, à la MJC et au CSCB, qui sont des équipements essentiels pour notre ville. Je salue le fait que tout ceci soit préservé.

Je souligne aussi le respect des quotas SRU, puisque la ville de Sceaux compte près de 25 % de logements sociaux, et la mise en place de la coordination de la politique éducative avec le recrutement d'une personne dédiée. Je pense en outre que la politique de maîtrise du bâti destiné au commerce est importante, car en effet, nous ne sommes pas à l'abri d'une quatrième ou cinquième banque, ou du sixième opticien rue Houdan. Je suis donc plutôt favorable à cette politique de maîtrise des baux commerciaux.

Je déplore en revanche un manque d'ambition sur d'autres aspects. Je rejoins en cela mes collègues. Ce n'est pas, parce que l'on est dans un environnement financier contraint que l'on doit s'empêcher d'avoir une ambition à long terme. Et si l'on ne la prépare pas dès maintenant, on ne fera jamais rien. Je donnerai quelques exemples.

Un manque d'ambition en matière de démocratie locale. Le budget participatif s'élève désormais 200 k€ sur deux ans et porte sur des thématiques élargies. C'est une proposition que nous avons faite et l'on se félicite que vous l'ayez reprise, mais j'estime que vous n'allez pas assez loin dans la réflexion. Cela viendra peut-être dans les années à venir. Au-delà des projets, le budget participatif est le moyen de faire participer les citoyens à la démocratie locale. Et Dieu sait que l'on a besoin aujourd'hui d'inciter nos concitoyens à s'investir et à croire dans la vie publique. Mais cela nécessite du temps. Deux mois, c'est beaucoup trop court pour que l'on ait le temps de s'approprier le contexte, de préparer et de présenter un projet. On aurait pu profiter de ces deux années pour étaler davantage le budget participatif. Nous avons en outre demandé à ce que des élus minoritaires puissent participer au comité de sélection. Ce n'est pas le cas, et c'est dommage, car c'est un gage de transparence.

S'agissant du quartier des Blagis, vous mentionnez la feuille de route, mais l'on ne voit pas bien la route en fait. Les actions menées ne sont pas négligeables, mais elles restent ponctuelles. Je constate aussi que des événements comme Les Nocturnes des Blagis ou Tous ensemble au Blagis donnent déjà des signes d'essoufflement. Se pose donc la question de savoir s'il faut les maintenir en l'état en 2024. N'existe-t-il pas d'autres leviers d'action pour développer l'animation du quartier ? Par exemple, mieux utiliser les espaces verts, dont certains habitants profitent assez peu. Il y a peut-

être un mode de fonctionnement à inventer avec l'Office HLM et la Ville à ce sujet. Je pense que cela mériterait d'être exploré. Le CSCB compte 70 bénévoles qui font un travail extraordinaire. Ils sont un peu le cœur de ce quartier. Hélas, le CSCB ne peut pas tout.

Vous aimez dire que la feuille de route des Blagis a été construite en concertation. Soit, mais continuons à associer les habitants. La suppression de la poste, le dysfonctionnement du distributeur et les événements de 2023 ont jeté nombre d'habitants et de commerçants de ce quartier dans le désarroi, et ont parfois contribué à développer un sentiment d'abandon. Pourtant, dans cette résidence des Bas Coudrais – et je salue à cet égard le travail de la collectivité à la suite du départ d'ICADE – des habitants ont envie de s'investir et expriment un sentiment d'appartenance à ce quartier. Ils ont par exemple soulevé l'idée d'un terrain de boules. Pourquoi ne pas regarder ce qu'il est possible de faire en concertation avec la Ville et l'Office HLM ? Il y a peut-être des choses à inventer dans ce quartier avec les habitants.

Le deuxième point, c'est qu'il faut définir une vision à 3 ans, 5 ans, et 10 ans pour ce quartier. Il faut avoir un projet d'urbanisme. Le centre-ville a son projet Charles de Gaulle. On le soutient ou non, mais cela permet d'envisager un avenir. Aux Blagis, il n'y a pas grand-chose.

Les Blagis sont désormais classés dans la liste des quartiers prioritaires. C'est une opportunité pour développer une transversalité entre les quatre villes. Je suis certaine que vous allez vous saisir de cette opportunité, mais cela n'est peut-être pas suffisamment mis en valeur dans le DOB.

J'estime qu'il y a aussi un manque d'ambition en matière d'urbanisme. On le verra ultérieurement, mais la population est plutôt vieillissante. Après une longue période de stabilité, un rattrapage est en train de s'opérer. La population en Île-de-France a progressé de 30 % alors que celle de Sceaux est restée stable. Il y aura peut-être un peu de rattrapage et c'est quelque chose qu'il faut anticiper. Cela peut amener une dynamique positive si les plans d'urbanisation sont réfléchis et maîtrisés. Dans le cas contraire, les Scéens risquent de souffrir des conséquences d'une circulation automobile importante, d'une végétalisation insuffisante, d'une plus grande affluence dans les transports. C'est donc quelque chose à travailler et cela rejoint mon dernier point sur les transports et la mobilité. Il n'y a pas grand-chose sur ce sujet dans ce rapport. L'on sait que la ville manque de pistes cyclables. On ne voit toujours pas de schéma directeur global sur ces pistes cyclables. Et le Paladin mériterait quelques améliorations. Il y a assez peu d'éléments sur ces sujets.

Numa ISNARD

Quand j'entends le satisfecit de ma collègue de gauche située à ma droite sur votre politique budgétaire – et je respecte tout à fait ses opinions –, je me dis qu'il y a peut-être une connivence à développer, car vos étiquettes politiques actuelles ne sont pas vraiment compatibles avec ce que je lis.

Si je puis me permettre, chère collègue, vous utilisez le terme d'événements. N'ayez pas peur d'utiliser le terme d'émeutes pour qualifier ce qui s'est passé aux Blagis l'année dernière. Ce sont des actes criminels. On a foutu le feu à des bagnoles. Parlons clairement et parlons vrai. Ce sont les catégories les plus vulnérables qui ont vu leurs biens détruits et leur centre commercial pillé. Ce ne sont pas des événements, mais des crimes, tout simplement.

Nous parlons d'avenir. En lisant ce document, je me suis demandé s'il n'avait pas été oublié sur l'imprimante l'année dernière. Beaucoup d'éléments sont semblables aux rapports précédents. C'est une resucée qui revient d'année en année avec les mêmes thématiques. Mais comment peut-on envisager l'avenir sereinement quand on voit un endettement pareil ?

On peut raconter ce que l'on veut sur le fait que l'on investit, que l'on veut éviter d'avoir des banques et des opticiens dans la ville. Quelle horreur d'avoir un centre-ville avec des commerces, mon Dieu ! S'il y a une offre et une demande, je ne vois pas pourquoi l'on devrait s'occuper de cela. Certains centres-villes n'ont même pas de demandes commerciales. Sceaux a la chance d'être attractive. On peut me dire que c'est très bien d'avoir tout cela, mais je m'inquiète d'un tel endettement pour une ville qui compte seulement 20 000 habitants. S'il faut que même les mineurs et les bébés paient 50 000 euros de leur poche, cela va nous coûter très cher. Mais cela n'a pas l'air d'être une vraie priorité. Votre priorité, c'est de raconter que vous maintenez les services publics.

Nous sommes dans un pays dans lequel 58 % du PIB est consacré au secteur public et l'on voit pourtant le service public national s'effondrer. Vous le dénoncez d'ailleurs. Et l'on met pourtant toujours plus de pognon là-dedans. Et l'on a envie de vous dire : mais où va l'argent des Scéens, Monsieur le maire ? Beaucoup d'argent est prélevé. Et je félicite votre franchise, puisque vous annoncez clairement que les impôts vont augmenter. Ce n'est pas vraiment une surprise, mais vous avez au moins le mérite d'être clair.

Je suis peut-être un peu simplet, mais je ne comprends pas très bien. On a créé un millefeuille intermédiaire avec Vallée Sud-Grand Paris. On parle des fusions en disant que c'est extraordinaire, qu'elles sont censées améliorer l'efficacité, mais cela coûte toujours plus cher. Je vois que le nombre d'agents ne baisse pas. Ce n'est donc pas si efficace que cela.

C'est une très bonne chose que le timing ait été inversé, parce que cela permet au public d'être présent et de voir que l'opposition dispose d'un document qui est en fait une resucée que l'on sert à nos concitoyens depuis une trentaine d'années et qui ne donne aucun résultat concret, puisque l'on a toujours besoin d'aller chercher dans les poches des Scéens. On a l'impression que Sceaux n'a plus d'argent, qu'elle n'a plus aucune possibilité de recettes si ce n'est une maigre dotation. Il ne faut pas oublier que Sceaux est une collectivité locale de la République et qu'elle s'insère dans tout le fonctionnement de l'État auquel chacun contribue. Même les Scéens qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière paient quand même des taxes tous les jours. Et c'est malheureusement

une grande hémorragie qui ne donne pas vraiment de résultats. Je me pose vraiment des questions sur cet avenir.

Je salue les efforts de l'opposition qui me fait face et qui réfléchit à des améliorations possibles, mais j'ai envie de dire, chers collègues, qu'il faut plutôt renverser la table. La priorité, c'est la réduction des dépenses. Il faut voir comment l'on peut avoir un service public de qualité tout en prenant en compte les réalités. On a bon dos d'évoquer l'inflation et le contexte international, mais ce n'est pas la guerre en Ukraine qui a provoqué l'inflation. On sait très bien que ce qui a provoqué l'inflation, ce sont les milliards qui ont été déversés depuis 30 ans pour subventionner l'économie. Et l'on appelle cela de l'économie capitaliste. Or ce n'est pas tout à fait la définition de l'économie de marché. Je veux bien que l'on essaie de calfeutrer les choses, mais je pense qu'il serait bon de se poser la vraie question : quelle est la place de cette dépense et comment la réduire ? Car les premières et seules victimes sont les Scéens. On leur fait croire qu'on leur offre des services, mais on les prive de pouvoir d'achat et du fruit de leur travail, ce qui est profondément injuste.

Pour terminer, puisque je dispose de son pouvoir, je vous donnerai lecture de l'intervention de M. Tamby.

Contrairement à vos affirmations récurrentes, la dette à long terme de la Ville est toujours supérieure à celle de 2008. Vous oubliez en effet, comme à l'accoutumée, de comptabiliser les baux actualisés qui constituent pourtant de véritables dettes à long terme grevant le compte de résultat. La dette à long terme est de 57,6 millions d'euros à fin 2023 contre 56 millions d'euros en 2008.

Vous avouez que la CAF nette, seul juge de paix d'une bonne gestion financière, est négative depuis quatre ans. Elle l'était aussi de façon continue de 2012 à 2017. Une CAF nette négative veut tout simplement dire que le résultat de la Ville ne permet pas de payer le capital de la dette. Nous serions un particulier, une commission de surendettement déclarerait notre faillite civile.

Permettez-moi de revenir aux baux actualisés pour rappeler qu'ils ont consisté à vendre des recettes actualisées et ont donc un impact négatif sur le résultat actuel comme les intérêts d'emprunts.

Concernant les intérêts d'emprunts, vous avez choisi de spéculer sur les taux en finançant à taux variables des emplois à taux fixes. L'opposition vous avait demandé, lors de la mandature précédente, à de multiples reprises de passer à taux fixes, mais vous ne les avez pas écoutés, drogué que vous étiez aux gains de votre spéculation que vous continuez de revendiquer.

À l'époque où les taux variables étaient faibles, les taux fixes l'étaient aussi. Pour un gain moindre dans le passé, vous auriez évité le choc actuel. Par votre faute, les Scéens subissent donc la double peine : impôts élevés, dette élevée. La problématique de la dette serait à Sceaux d'une importance moindre si la Ville avait la capacité de payer son capital. Ce n'est pas le cas et la seule échappatoire de votre gestion financière calamiteuse serait une nouvelle augmentation de la taxe

foncière à terme quand sera épuisée l'augmentation de la manne de stationnement, véritable racket fiscal au vu de l'extension sans fin des zones payantes dans notre ville.

Rappelons que les Scéens ont l'un des plus hauts niveaux de taux de taxe foncière en France du fait de l'augmentation forte dans les années passées. Croyez-vous que les propriétaires scéens accepteront longtemps d'être les vaches à lait de votre gestion dispendieuse ?

Permettez-moi en conclusion de paraphraser Jean de la Fontaine : la cigale, Ville de Sceaux, alla voir la fourmi Bourg-la-Reine, sa voisine, et lui demanda à l'aider à passer les années difficiles. La fourmi, Ville de Bourg-la-Reine, ayant examiné la dette et le niveau d'impôt de la cigale, Ville de Sceaux, lui dit : « Vous avez chanté pendant de nombreuses années, eh bien dansez maintenant », en lui fermant la porte au nez.

Monsieur le maire, je voterai contre la délibération sur les orientations budgétaires qui ne montrent rien d'un amendement en direction d'une gestion financière conforme aux intérêts réels des Scéens ».

Francis BRUNELLE

Je voulais simplement répondre à l'intervention de Mme Gautier concernant la couverture médicale de la ville. Vous avez raison, Madame Gautier, l'Île-de-France est désormais le premier désert médical. Sous l'égide d'Amélie Verdier, Directrice Générale de l'ARS et en présence de François Braun, nous avons établi grâce aux courbes de la DREES, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, les éléments qui ne laissent pas envisager, toutes choses étant égales par ailleurs, un redressement de la population médicale en France et en particulier en Île-de-France avant 2030 ou 2035.

Les causes sont multiples et vous les connaissez, puisque vous êtes une professionnelle de santé. Vous avez raison, les médecins ne travaillent plus 70 heures par semaine comme le faisait leurs aînés, mais 35 heures pour la plupart, voire même quatre jours par semaine. Vous avez donc raison. Il faut environ trois médecins pour remplacer un médecin, ancienne génération, si je puis dire.

Cette désertification touche essentiellement les médecins généralistes. Ce n'est pas vrai pour les autres spécialités en Île-de-France. Vous connaissez probablement les causes, puisque vous lisez la même presse que moi. C'est lié à la diminution du temps de travail, à un exercice salarié, car la plupart des jeunes médecins délaissent l'exercice libéral. Ils privilégient un meilleur équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle. Il y a enfin désintérêt des internes pour la médecine généraliste qui est devenue extrêmement complexe et qui est par ailleurs mal rémunérée. Je fais référence aux mouvements syndicaux récents sur l'augmentation du prix de la consultation de 1,50 € qui passerait ainsi de 25 à 26,50 €. Et vous savez qu'une nouvelle négociation est en cours avec Thomas Fatôme pour la passer à 30 € en contrepartie d'objectifs de santé publique.

Ce sujet est tellement prégnant que la Directrice générale, avec l'aide des services de l'ARS et en particulier de la Commission régionale de santé et de l'autonomie à laquelle j'appartiens, vient de publier le Projet régional de santé 3 qui établit un certain nombre d'orientations. Il s'agit d'un énorme document, d'environ 330 pages, auquel j'ai participé. Je vous ferai grâce de l'ensemble des éléments contenus dans ce document. Il comprend six axes, dont l'axe 4 exclusivement consacré au problème des ressources humaines en santé. Je vous invite à l'examiner, puisqu'il est désormais public. Vous savez que la désertification médicale s'accompagne également d'un problème sur les professions paramédicales : infirmières, orthophonistes et kinésithérapeutes.

Malgré l'ouverture partielle du *numerus clausus*, cette correction se fera tardivement à condition que les médecins veuillent bien continuer à exercer leur métier. Or le Président du conseil de l'Ordre des médecins du 92, Christian Hugues, que nous connaissons tous, puisqu'il est installé à Robinson, évoquait ce matin lors d'un séminaire de l'ARS que 20 % des étudiants en médecine abandonnent leurs études en cours de cursus. Il mentionnait notamment deux exemples : celui d'un étudiant qui avait finalement décidé de reprendre la pizzeria de son père et celui d'un étudiant qui avait décidé de s'associer avec deux autres amis médecins pour s'engager dans la promotion immobilière.

Comme vous le savez, les communes n'ont absolument pas la main sur ce sujet, puisque les médecins ont un statut d'exercice libéral. Le seul élément sur lequel les communes peuvent agir, c'est sur la cherté de l'immobilier. Sous l'impulsion de Monsieur le maire, la commune a ainsi acquis 100 m² avenue Joffre pour permettre l'installation de deux médecins et d'une sage-femme.

L'ARS a déterminé, par un certain nombre de critères sociaux économiques complexes sur lesquels je ne m'étendrai pas, des zones d'action complémentaire (ZAC) aux zones d'intérêt prioritaire (ZIP). Les médecins qui souhaitent s'installer dans ces zones en manque de médecins bénéficient ainsi d'une aide à l'installation de 50 000 euros. Cela a été le cas pour les médecins qui viennent de s'installer à Sceaux. Le nombre de médecins exerçant à Sceaux nous permet aujourd'hui de sortir de cette zone de désertification.

Malgré tout, la ville de Sceaux reste attractive, les médecins ayant bien évidemment besoin d'une patientèle solvable. La cartographie des déserts médicaux du 92 est inversement proportionnelle au revenu moyen des habitants et je prendrai pour exemple l'une des rares villes du 92 qui ne connaît pas de désert médical, mais qui n'a pas de pharmacie : Marne-la-Coquette. Vous comprendrez ce que je veux dire.

En ce qui concerne le SSIAD, je constate qu'il s'agit manifestement d'un sujet qui vous préoccupe. Et je vous rejoins sur ce point. Vous laissez entendre que l'ARS, dans sa grande sagesse, a rouvert les 30 lits de soins infirmiers à domicile, ce qui n'est pas tout à fait exact. C'est, parce que nous avons travaillé longtemps en amont avec une structure d'hospitalisation à domicile, Santé Services, que l'ARS a autorisé la réouverture de ces 30 lits. Je voulais simplement souligner au public et à

mes collègues que le passage entre le SSIAD communal et le SSIAD associatif s'est fait sans aucune rupture de prise en charge pour la population.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

Florence PRESSON

Vous parlez de manque d'ambition, de manque de vision, de manque de projection, de coconstruction et de démocratie participative. Je parlerais plutôt de votre manque de participation. Vous avez des idées que vous ressortez à chaque séance du conseil municipal et vous êtes ensuite aux abonnés absents à toutes les actions qui peuvent être menées. On peut penser que vous boycottez les actions menées par la Ville, mais lorsqu'il s'agit de jeunes de l'IUT qui organisent une visite de renaturation dans le quartier Robinson et que vous ne prenez même pas deux heures de votre temps si précieux pour y participer, je pense qu'il est assez difficile ensuite d'entendre vos interrogations.

Vous dites que janvier 2024 a été le mois le plus chaud jamais enregistré. Celui de 2025 sera encore plus chaud, et les mois de janvier des années suivantes le seront également. On peut toujours dire que c'est celui d'à côté qui ne fait pas, mais je pense que le changement de comportement est indispensable pour nous tous, pour vous tous aussi.

Nous souhaitons mettre en œuvre un plan de transition énergétique, un plan que nous mettons en œuvre pour nos bâtiments, mais nous voulons aussi accompagner nos concitoyens. Et il ne s'agit pas d'opérations de communication, comme vous le laissez entendre par vos propos parfois dégradants. Nous le faisons à travers le Forum de la rénovation, mais aussi à travers un certain nombre d'événements et d'accompagnements. Les villes de Sceaux, Bourg-la-Reine et Antony financent ainsi des conseillers France Rénov' pour permettre à l'ensemble des habitants d'avoir chaque semaine une personne à disposition pour les renseigner. Il s'agit aussi d'avoir un parcours de rénovation énergétique pour les maisons. On peut penser que ce n'est pas nécessaire, sauf que les maisons représentent 70 % des émissions de gaz à effet de serre dans le résidentiel à Sceaux. C'est donc un accompagnement nécessaire.

Ce sont aussi des ateliers écogestes, des visites à domicile, des équipements d'économie d'énergie proposés aux habitants. Mais vous ne pouvez pas le savoir, puisque vous ne participez à rien, à l'exception de M. Szykowski qui est présent à quasiment toutes ces manifestations. Et je vous en remercie encore une fois.

Il y a effectivement ce que nous portons, mais il y a aussi la garantie des emprunts. Vous nous reprochez régulièrement de prendre trop de risques. Oui, nous garantissons des emprunts auprès des offices HLM qui permettent de faire de l'isolation, de la rénovation énergétique, afin que les gens puissent vivre plus dignement.

Vous nous reprochez un manque de projection vers l'avenir. La Ville porte un projet de géothermie. Nous l'annonçons et nous en parlons. Et dans vos tribunes, vous vous lamentez sur la limite d'âge du président de la SPL porteuse du projet, comme s'il s'agissait du point le plus important à retenir de ce projet d'énergie renouvelable pour les années à venir. Vous vous lamentez sur des détails, mais vous ne prenez pas en compte l'intérêt de ces investissements qui nécessiteront peut-être d'avoir recours à l'emprunt, mais il ne s'agit pas de faire de la petite économie du jour, de ce que l'on met dans la poche droite ou la poche gauche et vice-versa. En tant qu'élus, nous devons avoir une vision pour les habitants pour les 10, 30 et 40 années à venir. Excusez-nous d'être un peu plus ambitieux que ce que vous laissez entendre.

Franchement, s'agissant de la Manufacture, je crois que vous devriez rechercher l'origine de votre problème avec ce lieu. Si vous participiez un peu plus à la vie de la ville, si vous fréquentiez un peu ce lieu, vous pourriez constater son impact social, intergénérationnel et de solidarité. Vous verriez l'emploi local qui se développe, l'accompagnement de la Ville auprès de créateurs qui souhaitent développer leur travail. Dans le cadre de l'ouverture d'un second fablab aux Blagis, il est prévu d'accompagner les jeunes filles du quartier vers les métiers du codage, du numérique et de l'innovation. Vous ne pouvez pas nier le fait que d'avoir un objet partagé a un impact direct sur les ressources naturelles, qu'il s'agisse de numérique, de vidéo ou de machines à coudre. Comme s'il était dégradant de coudre. Vous savez qu'il n'y a pas que les femmes qui font de la couture. Dans un monde fini – je ne vais pas vous l'apprendre et vous pourriez éviter de chercher à m'apprendre un certain nombre de choses également – il est préférable de partager certaines ressources plutôt que chacun achète sa propre machine.

S'agissant des îlots de chaleur, je vous rappelle simplement que si vous veniez aux réunions, vous sauriez qu'ils ne sont pas situés dans le centre-ville.

Fabrice BERNARD

Vous avez organisé une réunion sur les îlots de chaleur et j'étais présent. Nous avons d'ailleurs échangé au cours de cette réunion.

M. le maire

Monsieur Bernard, vous n'avez pas la parole. Laissez parler Mme Presson.

Florence PRESSON

Les îlots de chaleur sont situés dans le quartier des Blagis...

Jean-Christophe DESSANGES

Je demande une interruption de séance, parce que les attaques personnelles et récurrentes de Mme Presson commencent à nous peser. Madame Presson, j'ai participé à cette réunion.

Sceaux, le 8 février 2024

M. le maire

Monsieur Dessanges, vous n'avez pas la parole !

Jean-Christophe DESSANGES

Je demande une interruption de séance.

M. le maire

Vous demandez une suspension de séance, car vous avez sans doute des besoins particuliers. Nous faisons donc une suspension de séance de quelques minutes.

Jean-Christophe DESSANGES

Je suis désolé, mais j'étais présent à cette réunion, Madame Presson.

M. le maire

Pour une fois que vous participez, on va le savoir.

La séance est levée à 22 h 34 et reprend à 22 h 40.

M. le maire

Chers collègues, nous avons interrompu la séance quelques minutes, nous la reprenons et la parole est à Mme Presson.

Florence PRESSON

Je disais juste avant la suspension de séance que les îlots de chaleur se situaient principalement aux Blagis pour un certain nombre de raisons dont nous avons déjà parlé, et qui nécessitent la mise en œuvre du plan de végétalisation sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois.

Jean-Philippe ALLARDI

J'ai une petite pensée pour notre collègue Chantal Brault qui était toujours étonnée lors du débat d'orientations budgétaires de la méconnaissance de notre ville de la part de certains de nos collègues. Nous partageons cette opinion tous les deux et je m'aperçois ce soir encore qu'en dépit du temps passé, vous avez toujours de grands manquements alors que vous assistez pourtant aux séances du conseil municipal avec nous. Nous avons vraiment l'impression de ne pas vivre dans la même ville.

Je tenais à saluer le travail des services qui ont permis la tenue de ce DOB, remercier également notre collègue, Isabelle Drancy, pour la présentation de ce bilan et des principaux objectifs 2024 qui s'inscrivent dans la continuité du programme 2021 de Vivre à Sceaux. C'était une présentation

orale très didactique qui permettait l'écoute, même si vous estimez qu'il s'agit là de quelque chose de très suranné.

Mon intervention s'appuiera sur le nom de notre majorité municipale, Vivre à Sceaux, qui donne le tempo. La principale occupation quotidienne des élus de la majorité municipale et des services est la qualité de vie des Scéens. C'est le service public et nous devons parfois pallier les manquements de l'État. Cela a été dit. Nous l'avons fait avec la création de France Services ou de la police municipale qu'il faut encore développer. Notre slogan est le suivant : Bien vivre à Sceaux. Il suffisait – à ceux qui étaient bien sûr présents – de prendre le pouls de notre ville le week-end dernier lors du Cross. C'est un événement à la fois sportif, festif, populaire et familial. En un mot, c'est un événement scéen, tout comme l'est également le Festival des sociétés en transition ou encore la conférence qui a eu lieu à la bibliothèque. Je précise à cet égard que notre bibliothèque a une activité comparable à celle d'une ville de 40 000 habitants alors que nous sommes que 20 000. Le Trianon compte plus de 61 000 spectateurs. C'est unique en France et cela est dû à notre action municipale. Et je citerai enfin le soutien à nos grandes associations, la MJC et le CSCB.

Bien sûr, nous espérons rencontrer le même succès, grâce à cet engouement des Scéens, pour les Feux de la Saint-Jean, le festival de la Santo-Estello et le site de célébration des Jeux Olympiques.

Nous pourrions poursuivre cette liste, car les activités qu'offre cette ville sont nombreuses. Et c'est ce qui la rend vivante.

La Ville est présente à tous les âges de la vie, des plus jeunes jusqu'aux seniors. Elle accompagne la jeunesse et l'on peut rappeler que 80 % des demandes en crèche sont satisfaites, ce qui est exceptionnel. C'est un choix que nous faisons. Nous accompagnons les seniors au travers notamment de l'Espace seniors et aidants mis en œuvre en concertation avec l'ARS, comme l'a rappelé notre collègue. La Ville est présente.

Je passe aussi sur toutes les actions mises en place pour les écoliers, les collégiens, les lycéens et les étudiants ainsi que toutes les actions d'accompagnement faveur de la réussite scolaire. Les délégations que nous portons en sont le digne témoignage. Et tout ceci pour une commune de seulement 20 000 habitants, la plus petite commune du territoire. Et pourtant, l'on dénigre sans cesse.

Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Que Sceaux demeure une ville attractive par son cadre, et par son action. Malgré la crise qui a fortement impacté le marché immobilier, les droits de mutation restent stables : 1,6 million d'euros en 2023 pour une moyenne de 1,7 million d'euros entre 2019 et 2023.

Sceaux est indéniablement une ville attractive par le travail et la vigilance de l'action municipale, notamment dans les demandes de subventions, n'en déplaise à notre collègue que j'ai trouvé très désobligeant avec les services de la Ville. C'est un choix politique, notamment dans les opérations de portage, dans la vigilance accordée aux Blagis et à son centre commercial. J'en veux pour preuve Sceaux, le 8 février 2024

les réunions organisées ici même avec Hauts-de-Seine Habitat. C'est aussi une action municipale et politique.

C'est aussi le choix de tous ces nouveaux habitants pour la ville de Sceaux. Mais tout ceci a un prix, c'est le prix de nos ambitions pour les Scéens, pour que Sceaux reste la ville que nous aimons.

M. le maire

Merci, Monsieur Allardi.

Madame Drancy, pouvez-vous apporter des réponses aux intervenants ?

Isabelle DRANCY

Globalement, vous nous reprochez des dépenses publiques trop importantes et vous nous demandez de faire des économies. Selon un sondage paru la semaine dernière, 80 % des Français estiment payer trop d'impôts, mais seule une minorité des sondés accepterait une baisse des dépenses publiques contre une baisse de leurs impôts. Les dépenses publiques sont effectivement très lourdes, en raison des prestations sociales. Les dépenses liées aux retraites, les dépenses de transfert et de santé sont très importantes. Elles sont beaucoup plus importantes en France que dans les autres États européens. Et les impôts locaux ne représentent qu'une part très marginale.

Vous évoquiez la dette, mais la dette permet aux collectivités locales d'investir. Je comprends votre angoisse sur le montant de la dette. La dette de l'État est passée de 2,5 Mds au premier trimestre 2020 à plus de 3 Mds d'euros au premier trimestre 2023. Cette dette sert à payer les dépenses de fonctionnement et de personnel, mais la dette de la Ville sert à investir. Elle est utilisée pour créer des équipements publics. Peut-être avons-nous trop d'équipements publics, mais nous avons fait le choix d'avoir des écoles et des centres sportifs bien entretenus. Notre dette ne sert pas à payer nos dépenses de personnel. Nous avons fait le choix d'avoir une dette à long terme, car nous considérons qu'il est anormal de faire peser sur les générations actuelles des dépenses d'investissement liées à des équipements lourds dont la durée de vie est longue.

L'épargne nette est effectivement négative, mais ces dépenses d'investissement sont faites, parce que nous bénéficions de subventions, du FCTVA ou de recettes exceptionnelles. Ceci est par conséquent normal. L'exceptionnel doit financer l'exceptionnel.

Certains d'entre vous nous ont reproché d'avoir toujours les mêmes orientations budgétaires. Nous nous enorgueillissons, car nos priorités ne varient pas : la transition écologique, l'enfance, la famille, l'éducation, le sport et un environnement urbain de qualité.

Vous nous reprochez de manquer d'ambition. Nous portons au contraire haut les couleurs de la ville. Nous avons fait le choix d'affronter avec détermination les problèmes de certains quartiers. Nous avons rédigé une feuille de route très ambitieuse pour les Blagis. Elle a donné lieu à un conseil municipal spécifique et fait l'objet d'un suivi précis et détaillé de chacune de ses actions. Il est en Sceaux, le 8 février 2024

revanche impossible de construire aux Blagis. D'abord, il n'y a pas de terrains disponibles, et en plus cela ne nous appartient pas. Nous avons des ambitions compatibles avec nos possibilités.

Vous revenez sur le Paladin. Vous savez qu'une commune a l'interdiction de s'occuper de transport sous peine de se voir infliger une amende.

Certains d'entre vous ont fait une lecture trop rapide de ce rapport qui évoque un plan de végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur. Nous tenons compte de ces préoccupations.

Je suis par ailleurs très étonnée des propos de M. Dessanges. Vous évoquez des équipements réalisés par la Ville qui auraient été insuffisamment subventionnés. Dites-nous lesquels. Je suis preneuse de vos informations.

Nous voulons effectivement racheter les murs commerciaux. L'État et la Région ont élaboré des plans pour redynamiser les centres-villes, car beaucoup sont en voie de désertification. Je connais très bien l'Essonne. Beaucoup de villes du département n'ont plus de centre-ville ou de marchés. Il n'y a que des commerces fermés à louer ou à vendre. Peut-être que la dame de 87 ans a toujours connu Les Félibres. C'est très certainement le cas. Pour ma part, alors que je n'ai pas encore 87 ans, j'ai toujours connu les Félibres. Mais la municipalité ne veut pas prendre le risque de voir ces commerces changer ou d'avoir des commerces qu'elle ne souhaite pas avoir. C'est une politique que nous assumons. Nous voulons garder la maîtrise des commerces. Et lorsqu'ils sont à vendre, si cela est possible, nous les achetons. Mais l'objectif de la Ville n'est pas forcément de les garder. Nous sommes un service public. Nous ne sommes pas là pour faire du petit business. Nous ne sommes pas là pour gérer des immeubles de rapport. Nous sommes là pour l'intérêt général. Si nous avons la certitude que le commerce répondra à ce que nous souhaitons pour la ville, nous le vendons à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine, bien mieux qualifiée pour le gérer.

S'agissant des parkings, ils étaient gérés par la Ville en régie jusqu'en 2016. Une loi a complètement changé le modèle en instaurant la dépénalisation et la décentralisation du stationnement payant. Cette loi a été mise en œuvre en 2016 et c'est à partir de cette date que nous avons décidé d'avoir une délégation de service public. Nous nous en félicitons, car la DSP a permis de remettre à flot les parkings et de réaliser de gros travaux d'investissement. Le délégataire s'est en effet engagé à remettre à neuf les ascenseurs des parkings souterrains, à faire des travaux de peinture et de sécurisation et à aménager des parkings à vélo. Nous voulons un service de qualité. Nous ne voulons pas forcément qu'il soit assuré par l'État ou par la collectivité, mais nous voulons un service de qualité. Aujourd'hui, même si tout n'est pas parfait, nous considérons que cette DSP nous a permis d'offrir un service de qualité.

S'agissant du compte financier unique, il n'a engendré aucun coût pour la Ville. L'État recherchait des communes volontaires pour l'expérimentation. Nous avons pensé qu'il serait judicieux de participer à cette expérimentation d'autant que le compte financier unique nécessite de changer de nomenclature comptable et de passer de la M14 à M57, qui est une nomenclature tout à fait

particulière. Nous avons jugé qu'il était préférable de participer à cette expérimentation pour prendre de l'avance. Il est vrai que c'est un peu essayer les plâtres, mais c'est aussi faire avancer le projet. L'idée de fusionner le compte de gestion et le compte administratif pour avoir un document de synthèse globale était bonne et cela n'a rien coûté à la Ville. En participant à cette expérimentation, nous avons pu faire remonter les problèmes que posaient le compte financier unique et la nouvelle nomenclature. C'est donc totalement bénéfique pour la Ville.

En 2023, les communes étaient complètement affolées face à la généralisation du compte financier unique. Elles doivent pourtant y entrer à marche forcée. Et cette généralisation à marche forcée étant difficile à mettre en œuvre pour 2024, elle a été repoussée en 2026. Mais pour notre collectivité, cela ne posera aucun problème. Je crois que la participation à cette expérimentation a donc été tout à fait bénéfique pour la Ville.

S'agissant des transferts de compétences, comme toutes les communes, nous sommes tenus d'adhérer à un organisme de coopération intercommunale, en l'occurrence l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris. Pour d'autres communes, il s'agit d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomérations. Ces établissements disposent d'un certain nombre de compétences obligatoires et les communes sont par ailleurs fortement encouragées à augmenter le nombre de compétences qu'elles leur transfèrent. Et d'un point de vue budgétaire et financier, étant donné que les communes ne perçoivent plus que la taxe foncière et les droits de mutation à titre onéreux, leurs capacités d'investissement baissent. Nous avons transféré la compétence voirie et éclairage public à Vallée Sud-Grand Paris, mais nous ne sommes pas les seuls. Bourg-la-Reine et Châtenay l'ont également fait. Quand on transfère une compétence à l'établissement public territorial, on procède à un état des lieux précis des charges transférées. On détermine le montant consacré par la commune au fonctionnement de la compétence transférée, car cette somme devra être reversée à l'établissement public territorial. On arbitre tous ces calculs et tous ces éléments à partir du budget et l'on se réunit au sein de la commission locale de transfert des compétences qui est un peu le juge de paix. Cela veut dire que l'on fige dans le temps le montant de l'enveloppe allouée par la commune à Vallée Sud-Grand Paris pour le transfert de la compétence voirie par exemple. À charge pour l'EPT de faire des économies de fonctionnement grâce à la mutualisation et de faire davantage d'investissement grâce aux économies réalisées. Ces transferts de compétence nous permettent de bénéficier d'un volume d'investissement important de la part du territoire. Nous tenons à nos compétences, mais étant donné que les communes ont moins d'autonomie fiscale, c'est un peu le mouvement de l'histoire. L'important, c'est que la Ville continue à investir pour permettre à tous de vivre bien à Sceaux, comme le disait Jean-Philippe Allardi.

S'agissant de la définition du potentiel fiscal et de l'effort fiscal, sans rentrer dans le détail, le potentiel fiscal permet de mesurer la richesse d'un territoire. L'effort fiscal mesure quant à lui la pression fiscale. Si l'effort fiscal est inférieur à 1, la commune n'est pas au maximum de son

imposition. Le potentiel fiscal et l'effort fiscal ont fait l'objet d'une grande réforme pour tenir compte de la suppression de la taxe d'habitation. Cette réforme va s'étaler sur 10 ans et vise à introduire des notions comme les droits de mutation à titre onéreux.

S'agissant des Blagis qui intègrent la politique de la ville, nous travaillons avec les services de la préfecture pour savoir ce que cela implique. 4 communes sont concernées : Bourg-la-Reine, Fontenay, Bagneux et Sceaux.

Sceaux représente une toute petite portion par rapport aux autres villes, mais nous essaierons néanmoins d'obtenir des financements, notamment en matière de réussite éducative ou de soutien à la parentalité. Nous voulons également avoir une meilleure connaissance des infrastructures de ce quartier et des possibilités d'utilisation. Par exemple, la maison France Services à Sceaux est fréquentée par un nombre significatif de personnes du quartier des Blagis non-scéen. Même chose pour la bibliothèque récemment rénovée du CSCB. Nous allons étudier tout cela et faire de notre mieux pour défendre l'intérêt général et celui de notre ville.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Maud BONTÉ

Je voulais juste avoir deux chiffres

M. le maire

Le débat est terminé. Il est 23 h 05 et nous avons encore plusieurs points à examiner.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport d'orientations budgétaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vous êtes contre la prise acte du débat. C'est pourtant factuel.

Jean-Christophe DESSANGES

Non, Monsieur le maire, il n'y a pas eu de débat. Vous n'avez pas répondu aux questions.

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 6 voix contre

(M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Numa Isnard)

VII- DOMAINE COMMUNAL

Cession du terrain six 22, rue des Imbergères.

Patrice PATTÉE

Nous devons nous prononcer ce soir sur la vente d'une parcelle de 137 m² pour un montant de 135 k€ au 22 rue des Imbergères, parcelle acquise lors d'une succession dans la famille de Mme Françoise d'ALLENS.

Deux parcelles avaient été acquises par la Ville. La première a été transformée en jardin public. La deuxième sur laquelle porte cette délibération aujourd'hui s'inscrivait dans un projet de musée qui devait se traduire au travers d'une donation de la maison. Ce projet n'ayant finalement pas abouti, Mme d'ALLENS souhaite vendre sa propriété.

Cette parcelle de 137 m² que nous avons acquise en 2003 pour 59 k€ ne présentant plus d'intérêt public, nous proposons de la céder aux futurs acquéreurs de la propriété de Mme d'ALLENS au prix de 135 k€.

Le conseil municipal est donc invité à donner quitus au maire pour procéder à la cession de cette parcelle.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTÉ

Je suis contente, Monsieur Pattée, que vous nous ayez donné les chiffres. C'est transparent. Je déplore que ce ne soit pas le cas pour le 93 rue Houdan, le 1 Impasse du marché et le 3 place du Général de Gaulle. J'ai demandé à Mme Drancy le montant de ces ventes par la ville de Sceaux à la SEM, mais vous ne me les avez pas fournis. Je parlais juste de transparence de votre part.

Jean-Christophe DESSANGES

Je tiens à remercier les services de la Ville qui ont fait diligence pour nous transmettre l'étude de France Domaine concernant le prix de vente de ce jardin.

J'avais une question. Vous qui préemptez et souhaitez préserver le caractère villageois du centre-ville, pourquoi ne pas avoir préempté cette maison qui est certes en très mauvais état, mais qui aurait pu loger des familles par l'intermédiaire de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine ?

Philippe SZYNKOWSKI

La parcelle vendue a-t-elle vocation à rester un espace vert ? Est-ce qu'il y aura par la suite un projet de construction ou d'extension ?

Patrice PATTÉE

Pour répondre à la question de M. Dessanges, l'acquisition d'une maison ne présente un intérêt que si celle-ci a une vraie valeur patrimoniale d'une part et si son prix est attractif d'autre part. Aucun de ces deux critères n'est en l'occurrence rempli. Il ne faut pas croire que nous nous portons acquéreurs de tous les biens en mutation de la commune.

Pour répondre à la question de M. Szykowski, je rappellerai qu'il existe des règles d'urbanisme et un PLU. Vous voyez à l'écran la géométrie de ce jardin. On ne peut pas imaginer qu'il puisse accueillir une construction. En revanche, et vous l'avez lu dans le rapport, il contribuera à agrandir l'assiette foncière de la propriété et pourrait permettre la réalisation d'une petite extension d'environ 60 m². Ce n'est pas la parcelle de 135 m² qui rend possible cette extension, mais les deux parcelles réunies qui donnent ces droits à construction. Je ne peux pas vous préciser quel est le prorata des 60 m² apportés par la parcelle K n° 300. Vous savez que le terrain se trouve dans un secteur de patrimoine remarquable et qu'il existe un certain nombre de contraintes en cas de velléité de faire évoluer cette propriété. Ce jardin est accolé à un square. Il n'est donc pas possible de construire en limites séparatives. Je crois pouvoir vous rassurer en vous disant que sur cette parcelle, la végétalisation ne disparaîtra pas.

M. le maire

Merci. Pour répondre à Mme Bonté, ce sont deux cas différents. Dans ce dossier, nous vendons une parcelle et nous pouvons donc vous annoncer le montant de la vente. En ce qui concerne les biens que vous avez évoqués, il s'agit d'un budget, d'une prévision. C'est une stratégie et non pas une vente effective. La Ville vous soumettra une délibération lorsqu'ils seront effectivement vendus.

Nous passons au vote.

Jean-Christophe DESSANGES

J'ai envie de croire M. Pattée et de lui faire confiance. Je voterai donc pour cette délibération.

M. le maire

C'est bien de faire confiance, Monsieur Dessanges.

Je veux préciser que Mme Sakina Bohu ne prendra pas part au vote pour raisons personnelles.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 8 février 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. Mme Sakina Bohu ne prend pas part au vote.

Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France en 2023.

Patrice PATTÉE

Il s'agit d'un exercice annuel auquel nous nous livrons systématiquement en vertu de l'obligation qui nous est faite. Tous les ans, nous présentons le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville ou par l'établissement public foncier d'Île-de-France qui opère pour le compte de la Ville.

Ce récapitulatif reprend toutes les délibérations examinées en 2023. Un certain nombre de ces délibérations portent sur des opérations conduites par le bailleur social, SEQENS sur l'une de ses propriétés sentier des Torques. Ces appartements ont fait l'objet de mutations au bénéfice de leurs locataires, ce qui a nécessité de régulariser le foncier. Ces opérations concernent trois parcelles de 7, 53 et 790 m² que nous avons examinées au sein du conseil municipal.

La Ville a par ailleurs cédé un terrain à usage de jardin situé 1 rue Berlioz lors de la finalisation du branchement de l'espace sportifs et de loisirs rue de la Marne.

Nous avons également cédé les locaux occupés par l'UNAPEI 92 à travers un bail emphytéotique.

Enfin, l'EPFIF a acquis pour le compte de la Ville un appartement et une cave 20, avenue de la gare.

Et j'ai oublié de vous signaler le terrain situé 45, rue Madeleine Renaud que nous avons identifié sans propriétaire et qui a été acquis en janvier 2023 par l'un des deux voisins.

Voilà, Monsieur le maire.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur Pattée, de cette présentation. J'avais juste une question concernant ce bilan. Pourriez-vous préciser quelles mesures ont été prises pour garantir que les opérations réalisées, notamment celles impliquant l'EPFIF, s'alignent sur les objectifs de développement durable et de préservation du patrimoine de la ville, en particulier dans les zones à forte valeur historique et à forte sensibilité climatique, comme le cœur de Sceaux, identifié comme l'un des îlots de chaleur de la ville par l'Institut Paris Région ?

Philippe SZYNKOWSKI

Concernant les cessions en volume, pourquoi est-ce différent des autres types de cessions ?

Patrice PATTÉE

Ce sont par exemple des appartements. Un appartement est une petite boîte dans un immeuble. C'est donc un volume, à la différence du foncier.

En ce qui concerne la question de M. Dessanges, l'EPFIF constitue des réserves foncières pour le compte de la Ville. Il peut s'agir aussi d'acquérir des immeubles. Mais cela ne préjuge en rien la destination finale de ces biens. Il s'agit simplement d'un portage. Il y a parfois un certain nombre d'appartements à acquérir. C'est notamment le cas avenue de la Gare. L'objectif en l'occurrence, c'est d'acquérir l'intégralité des six appartements et des box en vue du projet d'aménagement du quartier de la Gare inscrit au PLU. Lorsque l'EPFIF sera intégralement propriétaire de cet immeuble, nous pourrions engager des réflexions sur le projet de restructuration de la place de la Gare en tenant compte de toutes les préoccupations que vous avez citées et qui nous préoccupent également. C'est simplement du portage.

M. le maire

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SIFUREP – reprise de la compétence « cimetière » par la ville de Villetaneuse et révision statutaire.

Annie BACH

Bonjour à toutes et tous. Le dossier que je vais vous présenter ce soir est purement administratif. Il s'agit de prendre une délibération pour conforter celle prise par le SIFUREP le 5 décembre 2023.

La ville de Villetaneuse avait confié il y a quelques années sa compétence « cimetière » au SIFUREP. C'était d'ailleurs la seule commune à avoir fait ce choix. Un bilan a été réalisé tout récemment faisant état d'une difficulté à gérer un cimetière à distance, ce que l'on peut parfaitement comprendre.

La note de présentation vous rappelle ce qu'est le SIFUREP. J'ai eu l'occasion d'en parler lors du précédent conseil municipal. Nous devons donc prendre cette délibération. Si une commune ne

délibère pas, son silence équivaudra à refuser la restitution de la compétence « cimetière » à la commune de Villetaneuse. Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

M. le maire

Merci, Madame Bach.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

On voit qu'il s'agit d'une procédure particulièrement lourde, puisque tous les conseils municipaux doivent se prononcer sur la décision du conseil syndical du SIFUREP.

Avez-vous suggéré une simplification de cette procédure qui apparaît bien lourde ? Pourquoi ne suffit-il pas d'une majorité du conseil syndical pour prendre cette décision ? Quelle simplification possible à cette procédure extrêmement lourde ?

Numa ISNARD

Juste une observation. Si je puis me permettre, Monsieur Szykowski, ce genre de mécanisme, vise aussi à dissuader le désengagement des Villes adhérentes au syndicat.

J'ai une observation à faire sur ce dossier, un peu en écho à tout ce qui a été dit depuis le début de ce conseil. Dans ce que l'on fait ici, il n'y a rien d'administratif. Toute décision est politique. Ce dossier montre une chose : toutes ces grandes fusions, tous ces grands amalgames et ces grands corps intermédiaires ne dispensent pas d'une véritable proximité. Et l'entité locale qui incarne la proximité par excellence, c'est la commune.

M. le maire

Monsieur Szykowski, je comprends ce que vous dites. Adhérer à un syndicat intercommunal est relativement simple. Il suffit que le conseil municipal de la commune adhérente approuve l'adhésion. Pour en sortir, il faut en revanche l'unanimité des communes adhérentes. C'est la loi. Pour la changer, il faut écrire au Premier ministre ou au Président de la République pour lui suggérer de simplifier la procédure. Mais l'on prend le risque de détricoter toute une série d'autres éléments.

M. Isnard a raison de dire qu'il s'agit d'une délibération politique. En prenant cette décision, nous montrons que nous respectons la liberté communale. La ville de Villetaneuse a souhaité reprendre sa compétence « cimetière ». Nous respectons sa volonté et nous le disons haut et fort. Vive la liberté communale !

Madame Bach, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Annie BACH

Non, je n'ai rien à ajouter si ce n'est que les procédures sont en effet lourdes, mais comment s'opposer à l'administration française dans toute sa splendeur ? C'est statutaire.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- HABITAT

Rapport sur la politique de l'habitat en 2023.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Il s'agit d'un exercice habituel, même si la production de ce rapport n'est pas obligatoire.

Le service Habitat est responsable du recensement. Les données publiées par l'INSEE indiquent que la population municipale de Sceaux s'élève aujourd'hui à 20 488 habitants, soit une légère croissance par rapport à l'année dernière.

En 2023, la population de plus de 60 ans continue d'augmenter, mais ceci est largement compensé par une présence significative de jeunes, avec 20,5 % de la population âgée de 15 à 29 ans.

Le nombre de familles avec enfants à Sceaux continue d'augmenter. Elles sont 3 300, dont 16 % de familles d'au moins trois enfants âgés de moins de 25 ans.

La part des familles monoparentales est également en croissance avec 871 familles constituées d'un seul parent responsable avec plusieurs enfants.

On note par ailleurs un faible taux de rotation en matière de mobilité résidentielle.

En ce qui concerne le contexte régional de l'habitat à Sceaux, les objectifs fixés par le SDRIF sont de 70 000 logements à construire par an en Île-de-France pour lutter contre le mal-logement, ce qui correspond pour Sceaux à un objectif de 100 nouveaux logements par an. En 2023, 41 logements neufs ont été livrés à Sceaux.

Le nombre des résidences principales est actuellement de 9 034 et le nombre de logements vacants a largement diminué cette année s'établissant à 3,2 %. La part des résidences secondaires et des logements occasionnels est en revanche en augmentation sensible.

La répartition entre logements collectifs (80 %) et maisons individuelles (20 %) reste sensiblement la même d'une année sur l'autre. 59,7 % du parc de logements a été construit avant 1970 et 40,3 % depuis 1971.

Sceaux, le 8 février 2024

Enfin, la proportion de propriétaires et de locataires est à peu près équivalente, à environ 50 %, ce qui est une bonne répartition.

En ce qui concerne l'offre de logement social, la loi SRU nous impose d'avoir un minimum de 25 % de nos résidences principales en logement social. La Ville dispose au 1^{er} janvier 2023 de 2 370 logements sociaux, soit près de 26 % des résidences principales.

Les principaux bailleurs sont Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, Hauts-de-Seine Habitat, SEQENS et RATP Habitat.

Nous avons également des logements intermédiaires gérés par des opérateurs dédiés comme INLI et SEQENS.

En ce qui concerne les évolutions pour les années à venir, il faut noter que SEQENS s'est engagé dans une démarche de vente de ses logements intermédiaires à leurs occupants en bail réel solidaire. Cette démarche concerne 60 logements situés 1 à 9 sentier du Rû d'Aulnay. 13 ont été vendus en 2023. Le BRS permet l'accès à la propriété à des tarifs très abordables à des ménages modestes. Il permet en outre de comptabiliser à l'inventaire SRU les logements vendus dans ce cadre.

Nous aurons en 2024 deux projets importants : le projet Albert 1^{er} avec la livraison de 22 logements sociaux neufs situés au 14-18, avenue Poincaré et le projet rue des Chéneaux avec la livraison de 24 logements sociaux.

Nous poursuivons par ailleurs la rénovation de la résidence des Mésanges. Le bâtiment est désormais vide. SEQENS va construire 120 logements conventionnés. La Ville disposera de 28 logements réservés et la Préfecture de 30 % des logements de cette opération. Le reste sera attribué à Action Logement.

En ce qui concerne la demande de logement social, 11 079 ménages demandent à bénéficier d'un logement social à Sceaux, dont 1 146 qui demandent Sceaux en premier choix. 1 536 demandeurs se sont fait connaître du service Habitat, soit 14 % de ces 11 079 ménages.

La demande de logement social est en croissance très nette depuis deux ans et génère une très grosse activité du service Habitat.

Les demandeurs sont ~~beaucoup de~~ pour la plupart des personnes vivant seules et des familles composées d'un seul parent. C'est une caractéristique constante qui s'impose à nous. La grande majorité des demandeurs ont un lien avec la commune. Parmi eux, 55 % occupent déjà un logement à Sceaux et 5 % y travaillent.

Beaucoup de demandes concernent plutôt des petites surfaces pour répondre aux demandes de décohabitation des jeunes ou aux séparations des couples. Des ménages plus âgés et en situation de sous-occupation demandent également des petites surfaces pour consacrer moins de dépenses dans leur loyer et leurs charges.

Le service Habitat accompagne les demandeurs au plus près. En 2023, l'année a été marquée par la livraison de l'immeuble situé au 2 rue des Mouilleboeufs. 90 logements ont été livrés et 36 anciens ménages de cette résidence ont été relogés. Les 54 logements restants ont été loués à de nouveaux entrants. Les candidats ont été désignés par la Préfecture, Action Logement et la Ville.

Nous avons accompagné les anciens locataires dans leur mutation, ce qui n'a pas été un travail aisé. Nous avons travaillé avec le bailleur pour trouver de nouveaux entrants ainsi qu'avec la DRIHL pour proposer des publics prioritaires, le bâtiment proposant des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite, ce qui était très appréciable.

Les logements restants ont été remis aux autres réservataires, dont le principal est Action Logement. Celui-ci a procédé à des désignations sans aucune concertation avec la Ville et SEQENS, ce qui a nui à l'équilibre global du peuplement de ce bâtiment.

En dehors de ces nouvelles attributions, nous avons attribué 90 logements qui ont fait l'objet d'un passage en CALEOL. Nous avons par ailleurs accompagné environ 90 étudiants dans l'intégration des résidences de FAC HABITAT.

Je précise que 90 logements représentent presque 200 dossiers, puisque nous devons présenter trois candidats.

Nous collaborons étroitement avec nos bailleurs, principalement avec Hauts-de-Seine Habitat et Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, notamment sur des problématiques de voisinage ou encore des problèmes liés au bâti et les éventuelles difficultés à remplir des logements qui ne sont pas toujours très attractifs.

Nous avons chaque mois une réunion de concertation avec chacun de ces deux bailleurs en plus de la réunion sur le voisinage.

Nous recevons les demandeurs de logements sociaux soit à leur demande, soit l'initiative de la Ville, pour réaliser un diagnostic permettant de comprendre leur problématique et d'envisager la meilleure solution. En 2023, 256 rendez-vous ont été organisés par le service Habitat ou par moi-même.

L'évaluation du dossier repose sur les critères définis dans le code de construction. Certains ménages sont prioritaires s'ils sont dépourvus de logements ou qu'ils habitent dans un logement insalubre. Toutefois, seule la CALEOL est décisionnaire quant à l'intégration des candidats.

Nous avons des objectifs pour reloger les publics prioritaires en plus des objectifs fixés par la DRIHL. Au total, 36 attributions prioritaires ont été réalisées au titre du PDALHPD et de la procédure DALO.

La Ville reste attractive pour les familles, les jeunes Scéens en décohabitation, les jeunes actifs et les jeunes ménages dont la demande est forte.

Sur la population vieillissante, nous avons des obligations de mise à niveau des aménagements, ce qui est fait en général au coup par coup par les bailleurs. SEQENS a résolu cette problématique en menant un projet de reconstruction dans le quartier des Mésanges.

Nous allons expérimenter en 2024 un nouveau système d'attribution. Nous étions jusqu'à présent dans un système de gestion en stock. Chaque réservataire dispose de son stock de logements qui, lorsqu'ils sont libérés ou livrés, sont remis à sa disposition, afin qu'il puisse présenter des candidats. Avec la loi ELAN, et surtout la loi 3DS, nous allons passer à une gestion en flux, au fil du temps et sur la proposition du bailleur. Cette modification répond à quatre objectifs : apporter davantage de souplesse dans la gestion du parc social, faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des publics défavorisés.

Avec la mise en place de la gestion en flux comme unique système, le bailleur devra à la libération d'un logement choisir le réservataire auquel il signale le congé. Le calcul sera établi sur la base des logements mis en location l'année précédente, à l'exclusion des programmes neufs qui font l'objet d'une première attribution.

La gestion en flux concerne uniquement les logements sociaux ordinaires, dits familiaux. Les réservations des logements étudiants ou pour personnes âgées ainsi que les logements relevant d'une opération de renouvellement urbain resteront **gérées** en stock.

Le logement des jeunes reste une préoccupation importante pour Sceaux. La Ville compte quatre résidences universitaires représentant un total de 489 logements, dont 339 logements conventionnés. Il s'agit des résidences Erwin-Guldner, Édouard Depreux et Pierre Ringenbach. Elles sont meublées, équipées et adaptées aux étudiants. En 2023, 99 étudiants à Sceaux se sont fait connaître du service Habitat. La plupart de ces résidences sont occupées par de jeunes étudiants à Sceaux ou originaires de Sceaux.

En 2023, la Ville a participé à la démarche de labellisation de deux résidences étudiantes pour reconnaître la qualité des logements. En effet, il existe dans de nombreuses villes des résidences universitaires très vieillissantes, peu qualitatives et peu adaptées aux jeunes. L'objectif de cette démarche est d'offrir aux étudiants un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins.

À Sceaux, les résidences Édouard Depreux et Pierre Ringenbach, propriété de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, ont ainsi obtenu le label avec la mention Premium du fait de l'accueil renforcé pour les étudiants en situation de handicap et pour les étudiants internationaux.

En ce qui concerne les copropriétés, la ville de Sceaux anime depuis 2011 un réseau de 150 copropriétés réparties sur l'ensemble du territoire communal. Celui-ci comporte 130 présidents ou membres de conseils syndicaux désireux de participer à des activités et des échanges. Nous organisons ainsi des rencontres régulières, afin d'informer ou d'orienter les copropriétaires dans leur démarche. En 2023, nous avons ainsi organisé une rencontre portant sur la rénovation énergétique.

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, nous avons mis en place en 2022 le permis de louer. Ce dispositif a notamment pour objectif de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil et vise à protéger plus particulièrement les publics fragiles et les étudiants. Ainsi, avant chaque nouvelle location, sont soumis à autorisation tous les logements tels que les chambres, studios et deux-pièces loués dans des maisons individuelles ou des immeubles collectifs construits avant 1995. L'opérateur de ce dispositif est le territoire Vallée Sud-Grand Paris qui envoie des agents effectuer des contrôles lors de chaque mise en location.

Depuis la mise en place du permis de louer, 330 dossiers ont été déposés, soit la moitié du volume du territoire. Les autorisations ont été délivrées dans un délai d'un mois. Seules 3 % des demandes ont été refusées en raison de l'état du logement jugé non conforme.

S'agissant de la rénovation énergétique de l'habitat particulier, du 24 au 26 novembre 2023 s'est tenue la quatrième édition du Forum de la rénovation énergétique en collaboration avec les Villes d'Antony et de Bourg-la-Reine. 200 ménages y ont assisté pour obtenir les informations à connaître pour financer la rénovation énergétique de leur habitation.

Par ailleurs, la Ville de Sceaux a signé en 2023 une convention avec l'association SOLIHA qui porte sur l'accompagnement et l'animation du parcours de rénovation énergétique des pavillons. Toutes les semaines, une permanence est assurée dans l'une des villes, afin d'informer sur les financements à mobiliser et les diagnostics à réaliser.

En ce qui concerne les économies d'énergie, l'association Croix-Rouge insertion – LogisCité a participé à plusieurs actions en 2023 visant à réduire les consommations énergétiques des particuliers.

Le passage du Solidaribus aux Blagis ou encore lors du Forum de la rénovation énergétique a permis d'animer des ateliers de sensibilisation sur le sujet. Par ailleurs, la Ville propose des permanences mensuelles d'une juriste de l'ADIL aux habitants qui souhaitent obtenir de l'aide dans leurs démarches de rénovation. Ce dispositif est très efficace.

M. le maire

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Philippe SZYMKOWSKI

Plusieurs questions se posent à la suite de ce rapport très détaillé et très intéressant qui comprend de multiples statistiques. Même si ce rapport n'est pas obligatoire, il est très important que l'on puisse le faire, afin que chacun prenne conscience des problématiques liées au logement dans notre ville.

11 000 demandes, c'est un chiffre considérable pour une ville comme la nôtre. 1 500 sont traitées par les services de la Ville, ce qui représente un travail considérable. Il faut pourtant le faire progressivement, afin de donner satisfaction à un maximum de demandeurs.

J'aurai plusieurs remarques et des questions à poser. L'une de ces questions concerne la gestion des flux. Cette nouvelle gestion semble plus dynamique, mais les réservataires qui ont le droit de présenter des candidats doivent également être satisfaits. Ils le seront à travers cette gestion dynamique. À la fin du processus, au bout d'un an, chacun devra obtenir satisfaction. C'est une gestion dynamique qui est laissée à l'initiative du bailleur. Dès qu'un logement se libère, celui-ci doit proposer un autre candidat prioritairement. Il faudra voir comment cela fonctionne. Cette gestion en flux est d'ores et déjà mise en œuvre dans plusieurs villes, puisqu'elle est obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2023.

J'ai une autre question relative aux émeutes qui ont eu lieu en juin 2023 et qui ont fait beaucoup de dégâts en France. À la suite de ces événements tragiques, il est question d'attribuer au maire la possibilité de refuser la candidature d'une famille qui serait défavorablement connue. Si ce pouvoir est effectivement attribué au maire, ne risque-t-on pas des abus en fonction des orientations politiques de telle ou telle mairie, si vous voyez ce que je veux dire ? Cela va-t-il être mis en place ? Le Président de la République en a parlé et l'on verra par la suite si cela fera l'objet d'une proposition de loi. Je crois que l'AMF, dont notre maire est le vice-président, a émis quelques réserves sur cette possibilité qui ferait retomber la responsabilité de l'attribution des logements sur les maires, ce qui risque d'engendrer un certain nombre de contestations et de polémiques. M. le maire peut-il nous dire ce qu'il en pense ?

Fin 2023, le Premier ministre a évoqué une révision de la loi SRU, qui date de l'an 2000, afin d'intégrer les logements intermédiaires dans le quota de 25 % de logements sociaux imposé aux villes. Les logements intermédiaires se rapprochent des prix du marché sans y être pour autant tout à fait et sont par ailleurs souvent proposés à la vente par les organismes HLM. Cette réforme changerait la nature des statistiques, mais également la nature de la population appelée à occuper ces logements sociaux. La difficulté, c'est que l'on mélange un peu les torchons et les serviettes. Disons que ce mélange changerait les statistiques de certaines communes qui, par l'intégration du logement intermédiaire, atteindraient leur quota de 25 %. Le logement social doit vraiment rester social, car c'est une ressource essentielle pour les personnes modestes qui en ont vraiment besoin. Cette réforme changerait la nature du système. C'est donc une question qui se pose.

Vous dites qu'Action Logement a fait preuve d'une attitude assez rigide dans ses désignations. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? C'est après tout son droit, mais peut-être existait-il auparavant une meilleure collaboration entre les diverses parties pour aboutir à des candidatures convenant à tous les partenaires.

Voilà les questions que je me posais sur ce rapport très intéressant. Merci d'y apporter des réponses.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire. Excusez-moi, j'étais en train de revoir ma question suite à la question très détaillée de M. Szykowski. J'essaierai d'être très bref.

J'avais deux questions, Madame Holuigue-Lerouge. Face à la forte demande de logements sociaux à Sceaux, quelles sont les mesures envisagées par la Ville pour augmenter l'offre et réduire le temps d'attente pour les demandeurs ? Pour mémoire, les conseillers élus Sceaux ensemble avaient proposé que les logements de moins de 1 500 m² soient éligibles aux tranches de 30 % de logements sociaux lors de la dernière révision du PLU.

Deuxième question : pourquoi n'est-il pas prévu d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques ni même la possibilité de le faire ultérieurement dans l'opération qui est sur le point de s'achever et dans laquelle la Ville a acquis des logements en VEFA ? Le parking est en effet nu de tout équipement permettant d'installer des bornes de recharge. Je trouve ceci très dommage. On interdit à des locataires de logements sociaux la possibilité de posséder une voiture électrique et de se recharger à faible coût. Voilà, j'ai essayé d'être le plus bref possible.

Fabrice BERNARD

Je serai bref également. Tout d'abord, merci, Madame Holuigue-Lerouge pour ce rapport annuel très détaillé et toujours très instructif. C'est un travail de compilation important.

J'avais simplement une question concernant l'appréciation de la gestion de ce parc de logements à vocation sociale. Je cherche à avoir quelques éléments concernant la mobilité des locataires. Je voulais savoir s'il était possible d'intégrer à ce rapport un taux de rotation des appartements sur les 10 dernières années par exemple ou la durée moyenne d'occupation d'un logement. On a une bonne photo de la composition des logements et de l'évolution de la population selon plusieurs critères, mais il serait intéressant d'avoir quelques éléments de dynamique de ce logement social.

Je vous remercie.

Liliane WIETZERBIN

Je voulais juste remettre un peu de contexte en comparant avec les chiffres de l'INSEE et rappeler simplement que Sceaux est restée stable depuis les années 1970. Il y a une petite augmentation tout à fait logique, puisque l'Île-de-France a connu une augmentation de 30 % sur la même période.

Une autre mise en perspective par rapport aux chiffres de l'INSEE, c'est que l'on a quand même une population un peu plus âgée que sur le reste de l'Île-de-France, et un peu moins de jeunes. Le constat, c'est qu'il faut préparer Sceaux à cette augmentation de population. Il faut bien prendre la mesure de cette évolution puisque l'on aura sans doute une population plus jeune et plus d'enfants. Cela suppose des besoins en matière d'école et de transport.

Numa ISNARD

Comme nous tous, je remercie et je félicite Roselyne pour ce rapport des plus intéressants. À la lecture de ce document, on voit poindre certaines tendances. Vous soulignez à juste titre le vieillissement de la population, mais aussi la diversité de l'habitat. Sceaux compte un certain nombre de maisons individuelles dans des quartiers pavillonnaires qui connaissent une certaine harmonie dans leur développement. Comment envisagez-vous à l'avenir la conflagration de deux grandes tendances qui risquent d'impacter sévèrement cet habitat individuel, à savoir des normes écologiques de plus en plus contraignantes qui viennent grever le droit de propriété, et notamment le droit de louer, et le vieillissement de la population qui va augmenter le nombre de successions de pavillons parfois en mauvais état et qui ne répondent pas à ces nouvelles normes environnementales ? Ceci peut mettre en danger ce tissu pavillonnaire avec en plus des prix très élevés à Sceaux et dans la région parisienne. Je voulais avoir votre vision sur cette tendance.

Christiane GAUTIER

Certaines résidences du parc social sont en cours de rénovation ou de ravalement. J'imagine que ce n'est pas uniquement esthétique, mais probablement énergétique. Quelle est la part des logements qui ont été rénovés ? Est-ce que l'on a une planification de cette rénovation sur les 10 ans qui viennent ? Pouvez-vous nous préciser cela ? Merci beaucoup.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Monsieur Szynkowski, vous avez parlé à demi-mot de favoritisme si la Ville disposait d'un droit de regard sur les attributions. La tendance est tout autre, ce qui est d'ailleurs un problème, car nous essayons d'identifier les familles qui ont un réel besoin. Conformément aux prescriptions de la loi 3DS, les candidatures sont anonymes. On ne connaît donc pas les candidats. On examine des dossiers sur des éléments déclaratifs qui ne sont pas forcément vérifiés. Seuls quelques éléments de vérification nous permettent d'évaluer l'urgence des situations. Soyez rassuré sur ce point, on propose des logements à des familles que l'on ne connaît pas et qui viennent d'ailleurs. Vous avez d'ailleurs connu cela dans votre voisinage cette année.

Sur l'intégration des logements intermédiaires dans le parc social actuel, je pense qu'il sera impossible de décider quel logement deviendra un logement intermédiaire. Cela risquerait de créer une distorsion des loyers dans le voisinage, ce qui serait très difficile à gérer. Les intégrer dans des logements déjà existants ne me paraît pas possible. Il existe à Sceaux du logement intermédiaire sur des immeubles dédiés. Et cela ne pose aucun problème. Construire des immeubles dédiés dans des quartiers défavorisés est possible. C'est notamment le cas rue du Docteur Roux. En revanche, on ne changera pas de système, car les gens sont habitués à ne pas payer cher sur certaines zones et n'accepteront pas de payer plus cher. De fait, je pense que cela ne se fera pas, en tout cas pas au détriment des locataires déjà en place.

S'agissant des mesures à prendre pour augmenter l'offre de logements sociaux, c'est une décision politique qui implique des coûts et des responsabilités supplémentaires pour la Ville. Je ne suis pas la bonne personne pour vous dire ce qu'il faudrait faire en la matière.

L'installation des bornes électriques relève de la responsabilité du bailleur. Je pense qu'il installera des postes de recharge dans les parkings. C'est le cas aux Mésanges et je pense que cela se fera.

Monsieur Bernard, le taux de rotation se situe entre 4,5 et 5 % et la durée d'occupation d'un logement est d'environ 15 ans. Mais ce n'est pas le cas partout. Les gens ne restent pas longtemps si le logement est cher. Le taux de rotation est par conséquent plus important.

Madame Wietzerbin, nous surveillons évidemment de près les évolutions pour les anticiper. Oui, la population est vieillissante, mais c'est un phénomène démographique national et il y a tout de même beaucoup de jeunes à Sceaux. Nous étudions les chiffres et les bailleurs anticipent l'aménagement des logements pour les adapter, notamment aux personnes âgées.

Monsieur Isnard, je n'ai pas vraiment compris votre question. Je ne sais pas y répondre. Je pense que Monsieur le maire y répondra mieux que moi.

Quant à la planification des rénovations, je ne dispose pas du chiffrage. Le bailleur est à l'initiative des rénovations et il existe un plan très précis des résidences qui ont besoin d'être rénovées. Quatre résidences sont en travaux pour atteindre une rénovation énergétique très qualitative. Ce sont de gros travaux d'isolation et la rénovation des chaudières. La plupart ont d'ailleurs été rénovées. Ce sont des travaux de longue haleine.

M. le maire

Chacun le sait, notre pays traverse une très grave crise du logement. Nous faisons ce que nous pouvons face à cette crise. M. Dessanges veut que la Ville construise davantage de logements sociaux. Il faudrait déjà éviter d'attaquer les permis de construire. Et surtout, il faut avoir conscience que, pour construire du logement social, les maires doivent être extrêmement dévoués à la cause. La taxe d'habitation a été supprimée et la taxe foncière est exonérée pour 15 ans avec une compensation ridicule de l'État. Il s'agit donc d'accueillir une nouvelle population qui a des besoins en écoles et en crèches sans avoir les financements permettant de le faire. Il ne faut pas s'étonner que la construction de logements, et notamment de logements sociaux, soit en panne.

La politique du logement n'est pas une politique locale. C'est une politique nationale. Si l'on veut pousser les épargnants à investir dans le logement, des incitations fiscales sont nécessaires. Cela s'est fait de tout temps. Aujourd'hui, on les diminue.

Si l'on veut que des couples ou des familles achètent un logement, il faut leur permettre d'accéder au crédit. Rien n'est fait pour inciter les banques à prêter de l'argent. Les banques prennent en compte le revenu actuel des emprunteurs pour calculer le taux de remboursement alors que la plupart d'entre eux verront leurs revenus augmenter dans le futur, mais l'on n'en tient pas compte.

Donc rien dans le système actuel ne favorise la production de logements. Et certaines villes doivent en plus composer avec les nouvelles contraintes imposées par la ZAN qui impliquent de construire plus haut. Et tout le monde hurle si l'on veut construire plus haut. Tout le monde hurle, partout, même à la campagne. C'est donc une responsabilité collective de la société.

Je remercie Roselyne pour le travail réalisé avec notre service Habitat. Elle évoquait le nombre de rendez-vous effectués en 2023. C'est un travail de Romains. Nous avons conscience qu'il faut prendre en compte les vrais besoins des gens. Et cela ne peut pas se faire uniquement via des dossiers et des statistiques. Il faut les rencontrer, discuter avec eux pour comprendre leurs besoins et essayer d'y répondre, ce qui est impossible si l'on n'a pas une certaine latitude sur les désignations. J'ai le regret de vous faire savoir qu'avec la gestion par flux, les maires perdront leur capacité à désigner des candidats à l'attribution de logements, la décision finale appartenant toujours souverainement à la commission d'attribution de chacun des bailleurs sociaux. En réalité, tout est fait pour que l'on ne construise pas de logements ou que l'on gère de façon satisfaisante et équilibrée le peuplement des résidences. Cette politique nationale du logement est un échec total. Je tiens à le dire.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée l'unanimité.

Garanties d'emprunts accordées à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de 12 logements sociaux situés 29,31 et 33, rue des Écoles.

M. le maire

M. Allardi présidera la séance et Mme Drancy rapportera ce point.

Mme Holuigue-Lerouge, M. Tastes, Mme Bléry-Touchet, Mme Pourcelot, Mme Palpant, Mme Bach et moi-même nous retirons pour vous laisser délibérer en toute sérénité et sans l'influence des malfaisants que nous sommes. Et M. Pattée ne votera pas pour M. Schallmoser.

Jean-Philippe ALLARDI

Très bien, Monsieur le maire. Nous allons œuvrer.

MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, Annie Bach, Catherine Palpant quittent la salle du conseil à 0 h 12.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'apporter les garanties d'emprunts de la Ville pour des travaux de réhabilitation effectués par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine sur 12 logements situés 29, 31 et 33, rue des Écoles.

La SEM demande la garantie de la Ville pour un emprunt de 786 250 euros sur une durée de 25 ans, indexé sur le livret A, puisqu'il s'agit de financer des travaux portant sur des logements sociaux.

Pour votre information, il s'agit pour l'essentiel de changer des huisseries, des fenêtres et d'effectuer quelques travaux de réseaux.

Jean-Philippe ALLARDI

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Je n'en vois pas. Je vous propose, compte tenu de l'heure tardive, de passer au vote sur cette délibération un peu traditionnelle.

Qui vote votre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, Annie Bach, Catherine Palpant réintègrent la salle du conseil à 0 h 15.

X- AFFAIRES CULTURELLES

Attribution d'une subvention exceptionnelle au collectif Attention Fragile pour l'organisation d'un festival.

Jean-Philippe ALLARDI

C'est une aide ponctuelle à l'occasion des 10 ans de cette association très active sur le territoire. Elle fait rayonner Sceaux dans sa websérie *Frapuccino*. À l'occasion de ses 10 ans, l'association propose d'organiser un festival les 26, 27 et 28 avril avec la programmation de plusieurs événements : théâtre, expositions, brunch et goûter théâtraux et activités pour les jeunes.

Nous proposons d'accorder au collectif Attention Fragile une aide exceptionnelle de 2 500 euros pour l'organisation de cet événement.

M. le maire

Merci, Monsieur Allardi.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Numa ISNARD

Pourrions-nous avoir de plus amples informations sur ces événements ? Cette aide peut sembler anecdotique, mais elle s'ajoute à toute une ribambelle de subventions, j'aimerais donc avoir un peu plus d'informations sur ce que fera cette compagnie à Sceaux, sachant qu'elle est également présente sur d'autres communes.

M. le maire

Il me semble qu'il s'agit d'une pièce sur le genre, n'est-ce pas Monsieur Allardi ?

Rires dans la salle.

Jean-Philippe ALLARDI

Cette association est très présente sur le territoire. Elle va investir toute l'ancienne mairie pendant un week-end. Vous avez le détail dans la note de présentation : brunch et goûter théâtraux avec un traiteur local, des ateliers de théâtre à destination des enfants et une exposition rétrospective de ses différentes actions à Sceaux.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 abstentions (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard).

XI- RESSOURCES HUMAINES

Plan de formation triennale 2024-2026 de l'administration communale.

M. le maire

Ce plan de formation, conçu en fonction des souhaits exprimés par les agents et des priorités du mandat, est soumis tous les trois ans au vote du conseil municipal. Il a été rédigé en collaboration avec l'ensemble des services et a reçu un avis favorable et unanime du comité social territorial.

Vous disposez de tous les détails dans la note de présentation.

Avez-vous des questions ?

Liliane WIETZERBIN

Merci pour ce point. Le catalogue de formation est assez impressionnant. Il est vraiment très large et j'aurais aimé savoir combien de personnes suivent des formations et le nombre de journées que cela représente en moyenne par agent et par an. Des indicateurs permettraient en effet d'évaluer le suivi de ce plan. Est-ce qu'il y a par exemple des objectifs par personnel ?

Par ailleurs, je ne vois pas dans ce catalogue de formation pour les élus. Cela m'a peut-être échappé. Il est vrai que nous n'avons jamais évoqué ce point au conseil municipal. Est-ce bien prévu et budgété ? Pouvez-vous me rassurer sur ce point ?

Philippe SZYNKOWSKI

Une remarque concernant la transition écologique. On parle en effet de conduire pleinement la transition écologique. De nombreux agents sont concernés par les formations en matière de restauration durable pour mieux accompagner les enfants et éviter le gaspillage alimentaire, ou sur la bibliothèque verte. En revanche, lorsqu'il s'agit d'initier le plan de décarbonation de la collectivité, seuls quatre agents sont concernés. Cela dépend évidemment du nombre d'agents travaillant sur cette thématique, mais l'on peut néanmoins s'interroger sur la discordance entre les affirmations de notre mairie concernant la transition écologique et le nombre relativement faible de personnes appelées à suivre cette formation dispensée par La Gazette. Qu'est-ce que d'ailleurs cette Gazette ?

Je ne comprends pas qu'un si petit nombre d'agents suivent cette formation. Cela signifie-t-il que les personnes concernées sont déjà bien instruites en la matière ou est-ce le signe d'un manque patent quelque part ? Pourriez-vous m'expliquer pourquoi si peu d'agents suivent cette formation sur la transition écologique ? Seulement quatre agents entre 2024 et 2026.

M. le maire

S'agissant de la question de Mme Wietzerbin, tous les indicateurs figurent dans le rapport social unique présenté en décembre 2023. Des informations sont par ailleurs données à la fin du plan de formation sur le nombre de jours de formation prévus ainsi que sur l'effectif prévisionnel sur trois ans. Ainsi 192 agents bénéficieront d'actions de formation de professionnalisation tout au long de la carrière, ce qui représente un total de 400 jours.

Nos chiffres sont plutôt supérieurs à la moyenne des chiffres de la Petite couronne.

La Ville cotise de manière obligatoire auprès du CNPT à hauteur de 0,9 % de la masse salariale. Nous dédions en outre un budget de 87 500 € en 2024 pour des formations particulières.

La formation destinée aux élus n'apparaît pas au plan de formation. Il n'existe pas de plan de formation pour les élus, car ils ont la possibilité de demander à suivre la formation qu'ils souhaitent. Un certain nombre d'élus parmi les différents groupes ont suivi des formations depuis le début du Sceaux, le 8 février 2024

mandat. Le budget consacré à la formation des élus représente 10 % du montant total des indemnités. Je crois savoir qu'il n'a pas été consommé en totalité.

Sur la transition écologique, les quatre agents appelés à suivre cette formation sont nos chargés de mission du pôle Transition et Développement Local.

La formation interne n'est pas répertoriée en tant que telle dans le plan de formation, mais des agents sont volontaires pour porter le message général de la transition écologique auprès de leurs collègues. Il existe tout un système de démultiplication interne au sein de l'administration.

Et *La Gazette*, c'est une publication du groupe Infopro Digital, anciennement *Moniteur*.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administratives et techniques

M. le maire

Adaptation du tableau des effectifs liée à la résorption de l'emploi précaire (+ 1) :

Il est proposé de créer un poste de rédacteur territorial au cinéma, dédié à la médiation culturelle auprès du jeune public. Cet agent occupe déjà cet emploi, mais il est actuellement vacataire. Il est par conséquent proposé de créer un poste pour pérenniser son emploi.

Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services (+2) :

Il est proposé de créer un poste de technicien espace public et un poste de fablab manager qui sera responsable de la Fabrique des Blagis, dont l'ouverture est prévue aux alentours du mois de juin et qui sera en partie financée par la Métropole du Grand Paris.

Au total, cela représente trois postes à temps complet.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine

Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 abstentions (MM. Xavier Tamby. Numa Isnard).

XII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Vœu présenté par les groupes Vivre à Sceaux et Sceaux ensemble sur le transfert des terrains sportifs de la cité scolaire Marie Curie de l'État à la Région et la réalisation à court terme d'une rénovation des équipements concernés.

M. le maire

Nous avons débattu de ce dossier lors de la précédente séance et comme nous l'avons décidé, nous avons rédigé un vœu commun. Il n'est peut-être pas nécessaire de le relire.

Avez-vous des observations à formuler ?

Jean-Christophe DESSANGES

Juste un commentaire. Le récent remaniement n'arrange pas le dénouement de ce transfert de l'État à la Région.

M. le maire

Pourquoi ?

Jean-Christophe DESSANGES

Parce que nos interlocuteurs changent.

M. le maire

Rassurez-vous, je pense que l'administration gère seule ce dossier.

Maud BONTÉ

J'ai entendu dire de la part de parents d'élèves que du personnel de la Région viendrait sur le terrain pour prendre des mesures et réfléchir à un éventuel projet. Pourriez-vous nous en dire quelques mots ?

M. le maire

C'est une bonne chose.

Maud BONTÉ

Mais avez-vous eu des échos ? Pensez-vous qu'il y a des chances que les choses bougent ?

Sceaux, le 8 février 2024

M. le maire

Oui, j'ai eu des échos et j'ai surtout eu pour la première fois en 20 ans une réaction de l'État à travers une lettre du Préfet.

Maud BONTÉ

Et que disait-il ?

M. le maire

Qu'il s'intéresse à la question, ce qui est un progrès considérable. Et l'inspecteur d'académie dit d'ailleurs la même chose, puisqu'il a cosigné ce courrier. L'évolution est par conséquent positive. Il faut s'en réjouir, car c'est rare. Et ce vœu ne peut que conforter cela. Nous vous tiendrons au courant.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu présenté par le groupe Sceaux en commun sur les transports franciliens.**Liliane WIETZEBIN**

Monsieur le maire, c'est un vœu sur les transports franciliens qui sont au cœur de l'actualité.

En tout premier lieu, les dysfonctionnements du RER B impactent fortement les Scéens et le quotidien de près d'un million de personnes qui l'utilisent chaque jour. Le directeur de la ligne B s'en est expliqué, le mercredi 29 novembre, à l'occasion d'une réunion publique au cours de laquelle les raisons de ces dysfonctionnements ainsi que les pistes d'amélioration ont été présentées.

L'installation de nouvelles rames annoncées initialement pour 2025 et qui, *in fine*, ne sera pas achevée avant 2031 devrait contribuer à améliorer un peu la situation, mais pour des impacts positifs majeurs, il faudra attendre l'installation de l'automatisation du pilotage des trains à l'entrée du tunnel entre Châtelet et la Gare du Nord et la gestion centralisée des incidents. Cela n'interviendra pas avant 2031-2033. Par ailleurs, le prolongement éventuel de la ligne 4 jusqu'à Bourg-la-Reine a été évoqué, mais se situerait à un horizon encore plus lointain.

Cette situation d'un RER B défaillant pendant encore de longues années et qui est en sous-investissement chronique est à mettre en perspective avec le projet de mise en concurrence du réseau de bus francilien de la RATP qui devait être effectif le 31 décembre de cette année.

Cependant, face à une dégradation inédite de l'offre de transport, du manque de main-d'œuvre, de la multiplication des incidents sur le matériel, de démissions, de mécontentements et, afin d'éviter un effondrement du réseau durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'ajournement de la mise en concurrence s'est imposé et le report de l'ouverture à la concurrence, pour une durée de 24 mois maximum, a été voté par le Parlement. Force est de constater que les dispositions financières, opérationnelles et sociales indispensables à ce possible changement n'avaient pas été prises alors que l'échéance est connue depuis... 2009.

Nombre d'élus estiment cependant qu'il est possible, à droit constant, de conserver la RATP pour l'exploitation des transports en Île-de-France. Pour cela, l'État doit recentrer la RATP sur l'exploitation des lignes de transport situées en Île-de-France. Ainsi, la cession des activités de la RATP, hors Île-de-France, permettrait d'être conforme à un cas prévu par les directives européennes : celui d'une régie sur son territoire historique. Une alternative à l'ouverture à la concurrence des réseaux de bus franciliens est donc possible et permettrait à la RATP de retrouver une stabilité indispensable aux investissements nécessaires pour améliorer les conditions de transport des Franciliens, le retour d'un service de qualité et la transformation des mobilités à l'heure du défi climatique.

Un appel a été lancé par de nombreux élus dans le sens de cette proposition. Parmi eux, les maires des villes autour de Sceaux, Bagneux, Châtillon, Malakoff, Cachan, Chevilly-Larue, Arcueil, Gentilly, Villejuif ont signé cet appel.

Monsieur le maire, nous proposons que Sceaux, par ailleurs engagée dans l'association des villes du RER B sud, se joigne aux signataires pour défendre une solution permettant de sécuriser les investissements indispensables aux usagers quotidiens du réseau de transport public, et assurant la qualité de service de la RATP qui est primordiale pour la vie quotidienne des Scéens comme de tous les usagers.

M. le maire

Merci, Madame Wietzerbin.

Qui souhaite s'exprimer sur ce vœu ?

Philippe SZYNKOWSKI

Puisqu'il s'agit d'une exception prévue par la réglementation, la RATP pourrait effectivement se recentrer sur l'Île-de-France. Cela lui ferait néanmoins perdre 21,8 % de son chiffre d'affaires dans la mesure où elle s'est étendue au fil du temps dans d'autres villes ainsi que dans des capitales du monde entier, au Qatar, en Arabie Saoudite ou en Égypte.

Mais l'on ne peut pas passer sous silence le fait que, depuis plus de 110 ans, la RATP travaille en Île-de-France et a une connaissance parfaite du réseau. Elle sait donc ce qu'il faut faire. Certes, elle

connaît beaucoup de difficultés pour recruter des conducteurs, mais les choses s'améliorent progressivement. Je pense donc que ce vœu va tout à fait dans l'intérêt des Franciliens. Il faut en outre penser que notre RATP embauche pas mal de monde. Il faut tenir compte du social, mais également de l'opérationnel, car lui permettre de continuer à travailler en Île-de-France, c'est poursuivre une vieille histoire commencée en 1890. Il serait bon que cela puisse continuer pour permettre cette amélioration voulue par les équipes de la RATP. C'est la raison pour laquelle ce vœu devrait être adopté par le conseil municipal. Merci en tout cas aux élus qui exprimeront la même préoccupation.

Liliane WIETZERBIN

L'idée, c'est vraiment de recentrer la RATP sur son cœur de métier, ses compétences historiques et reconnues et de laisser la concurrence sur le reste. Je précise qu'il est prévu la création de 12 lignes indépendantes les unes des autres et mises en marché. C'est ce qui est prévu en 2026 avec des conducteurs affectés à un seul centre, ce qui peut créer aussi des problèmes de motivation. Et l'effet sur la qualité de service et sur les prix n'est pas du tout unanimement reconnu. Il existe des incertitudes sur ce sujet.

M. le maire

Madame Wietzerbin, nous avons parfaitement saisi la logique de ce vœu.

Maud BONTÉ

Le problème du transport dans notre commune et les communes desservies par le RER B est connu et subi par tous. Le Directeur de la RATP est intervenu récemment à Bourg-la-Reine pour nous dire que finalement tout allait bien et que nous étions privilégiés en raison de notre proximité avec Orly, la Gare du Nord et Roissy. Il a néanmoins reconnu qu'il y avait beaucoup de travail à faire. Il a évoqué également la ligne 4 qui semble recevoir un accueil favorable de la part de la Région.

J'ai l'impression que tout le monde tourne autour du problème alors que le fond, c'est peut-être l'argent et sans doute la vétusté de ces matériels qui étaient à la pointe de la modernité dans les années 70, mais pour lesquels il n'y a eu aucun investissement. Aucun maire, président de Région ou de Département n'a eu envie d'investir, car cela n'était pas directement reconnu par ses électeurs. C'est pourtant quelque chose d'indispensable.

Ce texte m'étonne un peu. Il y a beaucoup de bonnes choses, mais il est en même temps très flou. On parle de l'État, mais pas de la Région. « *La cession des activités de la RATP hors Île-de-France permettrait d'être conforme à un cas prévu par les directives européennes : celui d'une régie...* ». Je trouve que l'on rentre dans une procédure juridique qui me paraît bien floue. Il n'y a aucun chiffre ni aucune structure.

Sur le principe, tout le monde est d'accord et cela ouvrirait un large débat par rapport à l'offre de logements. On construit en effet beaucoup de logements alors que le RER est déjà saturé.

Cette intervention de Mme Wietzerbin est tout à fait intéressante, mais en l'état, j'avoue que c'est un peu flou pour moi. En attendant d'avoir de plus amples informations, je réserverai ma réponse tout en étant de tout cœur avec ce vœu.

M. le maire

Merci. Peut-être un mot sur la position de la majorité.

La situation n'est effectivement pas extraordinaire. Chacun le sait. Mais je ne pense pas que la RATP porte seule la responsabilité de cette situation. Celle-ci est collective, comme souvent.

Comme l'a dit Mme Bonté, nous avons vécu 30 ans sans investissement alors même que le trafic augmentait d'au moins 3 % par an sur la ligne B. Il n'y a eu aucun investissement significatif. L'État était aux manettes jusqu'au milieu des années 2000, puis la Région a hérité de la compétence transport, sans prendre pour autant ses responsabilités. Je me souviens avoir participé à des réunions de maires avec le précédent président du Conseil régional qui disait ne pas pouvoir exercer cette compétence, car il ne disposait pas des moyens financiers pour le faire. La loi a transféré la présidence du syndicat des transports parisiens, devenu syndicat des transports d'Île-de-France, puis Île-de-France Mobilités au président de la Région avec une majorité de conseillers régionaux dans son conseil d'administration. Et il y a aujourd'hui des conseillers régionaux de tous les groupes au sein du conseil d'administration d'IDFM.

Depuis quelques années, après une phase d'analyse de la situation, Valérie PECRESSE a pris le dossier à bras-le-corps, mais il a avancé un peu moins vite sur la ligne B que sur d'autres lignes. En tout cas, des moyens ont été dégagés. C'est évidemment toujours une question d'argent, mais pas seulement. C'est aussi une question d'organisation et c'est là où la RATP a peut-être une part de responsabilité. La ligne B est toujours cogérée avec la SNCF. Il existe une direction de ligne unique, mais elle rencontre des difficultés de fonctionnement, parce que deux cultures différentes coexistent. Ce ne sont pas les mêmes trains. Ils ne s'arrêtent pas de la même manière.

Deuxième point dur : le matériel. Il est question d'avoir des trains à double niveau. C'est la raison pour laquelle des travaux ont eu lieu cet été à la gare de Sceaux. Il s'agissait d'abaisser le niveau des quais pour accueillir ces nouvelles rames. Or, comme vous le savez, ces nouvelles rames accusent un retard de livraison de trois ans. Ce retard n'est pas de la responsabilité d'Île-de-France Mobilités, mais de l'entreprise qui a remporté le marché. Celle-ci s'est finalement trouvée dans l'incapacité d'honorer le marché et a été rachetée par l'entreprise concurrente qui n'avait pas obtenu le marché. Cela crée évidemment une ambiance particulière pour la présidente de Région.

Je veux dire enfin que la RATP est une entreprise d'État. L'actionnaire, c'est l'État. S'il fallait faire un vœu, ce serait à destination de l'État et non pas de la RATP elle-même.

La majorité s'abstiendra pour dire qu'il y a effectivement un problème, mais que les choses ne sont pas aussi claires et qu'il ne faut pas faire porter cette responsabilité sur la RATP seule.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants avec 2 voix pour (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 28 abstentions : (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard)

XIII- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XIV- COMMUNICATION DU MAIRE

M. le maire

Je souhaitais communiquer sur le projet de cuisine centrale que nous avons envisagé avec les villes de Montrouge, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine.

Ainsi que vous l'avez probablement d'ores et déjà noté, nous avons été amenés avec ces trois villes à reconsidérer le projet de cuisine centrale envisagé sur des terrains appartenant au département des Hauts-de-Seine sur la commune de Fontenay-aux-Roses.

Les objectifs de ce projet étaient multiples, à savoir réaliser un équipement permettant de mutualiser la fabrication de repas qualitatifs selon des modalités maîtrisées par la puissance publique. Ce projet a été imaginé avec une forte dimension pédagogique et environnementale.

Je rappelle que ce projet a été initié en 2012 en lien avec la ville de Montrouge.

Les premières estimations réalisées permettaient d'espérer des prestations de qualité pour un coût légèrement supérieur à celui payé à l'époque au prestataire.

Un premier projet à Wissous n'ayant pu aboutir, le maire nouvellement élu en 2014 n'ayant pas souhaité poursuivre la vente du terrain engagée par son prédécesseur, un second a été étudié sur une emprise située à Fontenay-aux-Roses. Les communes de Fontenay-aux-Roses et de Bourg-la-Reine ont alors demandé à être associées au projet.

Nous avons cependant subi deux phénomènes :

- ✓ Une évolution très sévère des normes environnementales pour le traitement de produits alimentaires tels que les viandes.
- ✓ La découverte d'une forte pollution dans les sols du terrain pressenti. Une pollution due au fait que ce terrain était anciennement une décharge.

Compte tenu de ces différentes contraintes, il s'est avéré impossible de poursuivre un projet de construction d'une cuisine en capacité de produire des repas pour les quatre communes. Il aurait en effet fallu construire deux ou trois étages, la partie constructible étant très restreinte en raison de la réglementation IPCE qui interdit toute construction à moins de 12 mètres des limites de la parcelle.

Les villes de Fontenay et Sceaux ont poursuivi le projet et mené de nouvelles études. Malgré la diminution du nombre de repas à produire, le coût prévisionnel s'établissait à environ 5,30 € le repas contre 3,24 € payé à son prestataire aujourd'hui pour la Ville de Sceaux.

Nous avons donc considéré, en concertation avec la ville de Fontenay-aux-Roses, que ce projet n'était pas économiquement viable, même s'il était intéressant en termes de traçabilité alimentaire et d'approvisionnement en circuits courts.

Il est intéressant de noter que cet excès de normes conduit à priver la puissance publique d'une gestion directe au profit des acteurs privés. Ceci mérite donc réflexion.

Depuis le lancement du projet, les coûts se sont élevés à moins de 4 000 € par an pour notre commune. Nous avons souscrit au capital de la SPL pour 150 000 €. À l'issue de cette liquidation, nous percevrons environ 110 000 euros, soit un coût total de 40 000 euros pour Sceaux. Le coût est évidemment plus élevé pour les autres communes qui sont plus importantes.

Voilà pour cette communication. Je crois que les choses sont parfaitement claires.

XV- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XVI- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Ma question concerne Sceaux et les Jeux Olympiques.

Monsieur le maire, dans le Sceaux Mag de janvier l'article principal a trait aux futurs Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ayant le label Terre de Jeux, la Ville s'est engagée à les faire vivre par la retransmission des épreuves sur grand écran, et ce dans une ambiance conviviale au Jardin de la Ménagerie.

Elle saisit cette occasion centenaire pour conforter ou attirer jeunes et moins jeunes vers les 40 disciplines sportives proposées à Sceaux sans oublier le handisport. Relancer la pratique sportive est toujours positif dans notre univers très urbanisé.

La vision optimiste et idéale qui se dégage de l'article ne doit pas faire oublier le contexte dans lequel ces Jeux s'inscrivent, l'arbre ne peut cacher la forêt des problématiques sous-jacentes.

Au quotidien, des habitants s'interrogent sur l'affluence attendue dans les transports en commun, avec pour celles et ceux qui le peuvent la tentation de partir en province pour éviter le tumulte créé, les problèmes de sécurité. Les fonctionnaires de l'État ou locaux sont parfois invités à travailler à domicile, avec les inconvénients du travail en distanciel. Les étudiants du CROUS devront quitter leur logement à titre provisoire.

Le prix des locations touristiques devrait connaître un bond spéculatif avec l'effet d'aubaine lié aux Jeux, donnant une image brouillée de certaines villes. Dans cette période, 15 millions de touristes sont attendus, dont beaucoup viendront en avion. La consommation sera exacerbée, comme dans le monde d'avant.

Les organisateurs indiquaient que les Jeux devraient générer moitié moins de CO2 par rapport aux périodes antérieures, mais cet optimisme de départ est revu à la baisse ; les constructions nécessaires pour les épreuves et les athlètes ne vont pas améliorer la situation à cet égard, même si elles seront un acquis pour la suite, de même que les pistes cyclables créées à cette occasion. Il y a des enjeux environnementaux, sociaux et budgétaires qui font réfléchir.

Monsieur le maire, à terme, les Jeux Olympiques ne pourront pas perdurer sous leur forme actuelle. Il faudra une autre organisation beaucoup plus sobre sur tous les plans.

Les bénéfices globaux que peut attendre notre ville des Jeux de Paris s'insèrent dans le contexte plus général du réchauffement climatique qui nous concerne toutes et tous et nécessite des adaptations majeures.

Merci d'avance de nous faire connaître les réflexions que vous inspire cette manière de voir.

M. le maire

Merci, Monsieur Szyrkowski. J'ai transmis vos réflexions à M. Estanguet, Mme Oudéa-Castérat, mais aussi à M. Macron, car votre question porte sur des réflexions à caractère général, tout à fait intéressantes, mais qui dépassent largement le cadre de notre commune.

Ainsi que vous le rappelez, les Jeux Olympiques et Paralympiques mobilisent des moyens importants et suscitent de nombreux déplacements. Ces incidences sont inhérentes à ce type d'événements et peuvent donc être observées, quel que soit le lieu où ils sont organisés.

En se portant candidate aux Jeux de cette année, l'équipe Paris 2024 a pris plusieurs engagements forts, qui me paraissent être relativement respectés jusqu'à présent, parmi lesquels celui de réduire de moitié son empreinte carbone par rapport aux éditions précédentes et de compenser les émissions qui n'auront pas été évitées.

Pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 a par ailleurs pris le parti de s'appuyer au maximum sur des infrastructures existantes. Il y a à cet égard beaucoup moins de chantiers à Paris que ce que l'on a pu connaître dans d'autres villes qui ont organisé les Jeux. Il est très important de le dire. On ne peut pas dire que les chantiers relatifs aux Jeux ont entravé le déplacement des Franciliens.

De nombreux équipements sportifs, nécessaires aux compétitions comme à l'entraînement des athlètes, bénéficient d'une rénovation ou d'une modernisation pour les Jeux, dans une logique de durabilité et de réversibilité avec la volonté de léguer un héritage aux territoires. J'estime que cette démarche est plutôt positive et j'espère que ces Jeux se dérouleront du mieux possible.

La ville de Sceaux installera, non pas une fan zone, puisque ce terme n'est plus utilisé, mais un site de célébration au cœur du jardin de la Ménagerie. Le coût prévu pour cet événement est estimé entre 600 et 700 k€, dont 50 % seront financés par la Métropole du Grand Paris, 15 % par l'État et 15 % par la Région, soit un reste à charge pour la Ville entre 120 et 130 k€, sachant que la moitié de ces dépenses concerne la sécurité des installations durant la durée des Jeux avec une jauge maximum de 1 500 personnes. Le reste concerne l'animation, l'installation du chapiteau, du grand écran, etc.

Votre question est intéressante, Monsieur Szykowski, mais c'est une question philosophique et il est une heure du matin.

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, ma question porte sur le soutien aux filières bio d'Île-de-France, sujet déjà évoqué autour de cette table du conseil municipal par M. Szykowski l'année dernière.

Je vous cite quelques extraits du communiqué de presse du Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France (GAB) publié le 4 janvier 2024, qui alertait déjà sur un des aspects de la crise agricole, bien avant que les événements que nous connaissons ne se produisent.

« Après plusieurs années de forte croissance, les marchés des grandes cultures bio ont ralenti en 2021, puis décliné en 2022 et en 2023. L'incertitude prévaut pour les prochaines campagnes. »

Sceaux, le 8 février 2024

La baisse de la demande, un égarement dans nos rotations culturales (le blé étant la culture refuge, rémunératrice, en Île-de-France) et la surabondance non anticipée ont entraîné une chute des cours, au niveau des céréales conventionnelles.

À cela, rajoutons des coûts de production supérieurs en bio et des rendements plus faibles à l'hectare. De 500 euros la tonne, le blé bio est acheté moins de 250. Il coûte 370 euros à produire en bio, hors rémunération du producteur ». Faites le calcul...

Alors que nous devrions nous réjouir de l'abondance de céréales bio en Île-de-France, une partie des récoltes 2022 et 2023 dort dans des silos, lorsqu'elle n'a pas été bradée en conventionnel ou déclassée en fourrager.

Sur la campagne 2023-2024, selon les prévisions de FranceAgriMer, ce sont 123 000 tonnes de céréales produites en AB qui seraient déclassées en conventionnel, contre 30 503 tonnes pour 2022/2023 »

Pour sortir de cette situation, les agriculteurs bio d'Île-de-France ont donc besoin de tous : collectivités, entreprises, élus, citoyens.

Pour cela, il faut appliquer la loi Égalim, en passant de 7 aux 20 % de bio visés dans la restauration collective... Ainsi, une partie non négligeable de la crise de la bio pourrait être résolue en quelques semaines avec une commande de pain bio dans les restaurants collectifs franciliens par exemple... Cela libérerait les esprits et les silos pour les prochaines campagnes. »

Monsieur le maire, nos cantines scolaires sont déjà engagées dans l'alimentation bio de nos enfants, ce qui est à saluer.

Pourriez-vous cependant nous rappeler quelques éléments sur la commande de produits bio (volume de fruits et légumes) de nos cantines ces deux dernières années ?

Et pour 2024, la Ville pourrait-elle apporter sa contribution exceptionnelle au soutien des agriculteurs bio et répondre à leur appel en étudiant la possibilité d'une commande et d'une distribution de pain biologique dans nos cantines ? Et je sais que du pain bio est déjà distribué au goûter.

Cela permettrait tout à la fois d'améliorer encore la qualité des menus de nos enfants et de soutenir les débouchés des agriculteurs d'Île-de-France, qui en ont bien besoin. Ce serait enfin la contribution de la ville de Sceaux à la grande cause nationale de la souveraineté alimentaire.

Je vous remercie

M. le maire

Merci, Monsieur Bernard. J'ai transmis votre question et vos documents à M. Marc Fesneau ainsi qu'à M. Attal.

S'agissant de Sceaux, je vous précise que notre ville s'est attachée depuis longtemps à favoriser la consommation de produits bio par les enfants qui bénéficient de la restauration scolaire dans le cadre de la pause méridienne.

Conformément au cahier des charges, le prestataire garantit 50 % de produits bio et labellisés et entre 30 % et 35 % de produits bio, tous produits confondus (légumes et fruits compris) sans compter le pain qui est à 100 % bio.

Des réunions régulières de la commission des menus, dont l'une s'est tenue ce jour en présence de Frédéric Guermann et de représentants de parents d'élèves de nos écoles, sont l'occasion pour la Ville de soutenir la mise en œuvre de ces dispositions au quotidien.

Je précise ainsi que les volailles servies sont 100 % bio et qu'une majorité de fruits et légumes sont 100 % bio.

Les produits bio sont présents chaque jour sur au moins une composante, autre que le pain. Le nombre de composants bio dans les menus quotidiens s'élève à quatre dans les menus des prochaines semaines. L'approvisionnement bio peut concerner indifféremment tous types d'aliments.

Par ailleurs, notre prestataire Quadrature privilégie l'approvisionnement local et s'approvisionne au minimum à 60 % en circuits courts.

Je pense que tout ceci va dans le bon sens. Le coût des repas a d'ailleurs augmenté pour ces raisons. Le coût de 3,24 € que j'évoquais tout à l'heure n'est en effet pas le plus bas du marché.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire. J'ai essayé de raccourcir ma question, mais ce n'est malheureusement pas possible. Il s'agit d'une question orale sur les stages d'observation de seconde.

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, je souhaite aborder la question des mesures prises par notre ville de Sceaux pour favoriser l'accueil de stagiaires de classes de seconde à la mairie ou chez les acteurs économiques et associatifs locaux.

Cette initiative vise à faciliter la découverte des métiers de la fonction publique territoriale et d'autres professions par les élèves des cités scolaires, du collège Jeanne d'Arc et du lycée Florian.

En référence au décret n° 2023-1111 du 29 novembre 2023, promulgué par Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation nationale, qui instaure une séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire à la fin de l'année scolaire, pour les élèves de seconde générale et technologique, et considérant l'importance de l'orientation scolaire, je m'interroge sur les actions spécifiques mises en œuvre par la mairie.

Sceaux, forte de trois lycées, dont deux cités scolaires et un lycée des métiers, et de trois collèges, se trouve dans une position unique pour impacter positivement l'orientation de nos jeunes.

Aussi, la mairie a-t-elle prévu un programme éducatif pour juin 2024 permettant d'accueillir ces élèves pour des séquences d'observation en milieu professionnel ?

Un programme de stages est-il envisagé pour les guider dans leurs choix de parcours scolaires et leur faire découvrir la diversité des carrières au sein de la fonction publique territoriale, enrichissant ainsi leur expérience éducative ?

De plus, une campagne de communication est-elle prévue pour promouvoir les métiers de la fonction publique territoriale et soutenir les élèves dans leur orientation scolaire ?

Et enfin, la mairie a-t-elle envisagé des actions de sensibilisation auprès des acteurs économiques locaux pour l'accueil des élèves de seconde, en collaboration avec les lycées de Sceaux ?

Je vous remercie pour votre attention et suis impatient de connaître les initiatives de la Ville en faveur de l'orientation scolaire de nos jeunes élèves de seconde.

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges. Lorsque j'ai reçu votre question, je me suis dit que j'allais l'envoyer à Mme Oudéa-Castéra. J'ai ensuite pensé l'envoyer à M. Bayrou et je suis désolé, mais je n'ai pas eu le temps de l'envoyer à Mme Belloubet. Je peux néanmoins essayer de vous répondre.

Jean-Christophe DESSANGES

Avec le sourire.

M. le maire

Oui, il faut parfois faire un peu d'humour.

Nous avons bien pris connaissance des dispositions prises par le gouvernement rendant obligatoire un stage d'observation pour les élèves de classes de seconde.

Je précise que les collectivités territoriales n'ont pas été consultées ni concertées en amont de cette décision, mais il est vrai que ce n'était pas obligatoire. Il n'est d'ailleurs jamais obligatoire de concerter les collectivités territoriales. Cependant, les chefs d'établissement, notamment celui de Lakanal, n'ont pas manqué de m'écrire en me demandant de les aider à mettre en œuvre cette décision, car ils craignent de ne pas savoir comment faire face. Lakanal compte environ 180 élèves de seconde et la mairie 400 agents. Deux agents pourraient donc encadrer un stagiaire, mais je doute qu'ils soient d'accord pour cela, non pas qu'ils n'aiment pas les stagiaires, mais parce que ce n'est pas évident à mettre en œuvre.

Si l'État a décidé d'instituer cette mesure, je suppose qu'il a défini corrélativement un plan d'action pour en permettre la mise en œuvre.

Ainsi que vous l'avez probablement observé, notre commune réalise de nombreuses actions de promotion de ses métiers. Les services de la Ville tiennent un ou plusieurs stands à l'occasion des principaux événements, y compris le Forum des métiers organisé le 13 janvier dernier et qui a rencontré un grand succès auprès des jeunes des lycées et des professionnels. À cette occasion, plusieurs cadres de la Ville ont montré la diversité des métiers de la fonction publique territoriale.

Nos services accueilleront des stagiaires, comme nous le faisons déjà pour les stages de troisième. Nous accueillons en effet plusieurs dizaines de stagiaires de troisième chaque année. Nous ferons donc en sorte avec la Direction des ressources humaines de sensibiliser nos cadres à l'accueil de ces nouveaux stagiaires. Je ne vois pas très bien ce que je peux vous dire de plus.

Même si Sceaux compte beaucoup de parents d'élèves ou d'habitants en mesure de proposer des stages, parce qu'ils sont dirigeants d'entreprises ou cadres supérieurs, cela risque d'être très difficile. C'est d'ailleurs ce que dit également le proviseur du lycée Lakanal. Il n'est déjà pas aisé de trouver des stages pour les troisièmes, rajouter une couche supplémentaire me semble par conséquent compliqué. Mais nous ferons au mieux en fonction de nos moyens.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

Merci, Monsieur le maire.

Dans le cadre du projet Charles de Gaulle (CDG), nous avons appris par courrier :

- ✓ La caducité de la promesse de vente établie le 8 juillet 2020 entre la Ville et les sociétés Nacarat et Pitch Immobilier.
- ✓ Que la Ville, par un courrier du 23 octobre 2023, invitait les sociétés Nacarat et Pitch Immobilier au retrait officiel du permis de construire délivré le 18 juillet 2022

En date du 8 décembre 2023, à la question orale posée par Jean Christophe Dessanges concernant l'éventualité du transfert de la maîtrise d'ouvrage du projet Charles de Gaulle vers une autre entité publique, vous avez répondu, Monsieur le maire, que la Ville étudiait des partenariats éventuels tout en voulant, sur un sujet aussi stratégique, garder la maîtrise du projet. Or nous avons appris que, lors de la séance du Bureau du Territoire du 30 novembre 2023, soit 8 jours avant la tenue de ces propos en conseil municipal, vous avez approuvé avec vos collègues de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris, le traité de concession d'aménagement portant sur la réalisation du projet Charles de Gaulle et la désignation, par le territoire Vallée Sud-Grand Paris, de la SPL Vallée Sud Aménagement en qualité d'aménageur, avec une rémunération estimée à 827 713 €.

Enfin, à la page 20 du DOB présenté ce jour en conseil municipal, on trouve mention de "*l'aménagement de la place de Gaulle en lien avec Vallée Sud-Grand Paris*" sans plus de précisions.

Dès lors se posent les questions suivantes :

- ✓ Pour quelles raisons la Ville, qui avait confié ce projet d'aménagement à des opérateurs privés, se voit-elle dans l'obligation de le transférer à Vallée Sud-Grand Paris ?
- ✓ Le permis de construire a-t-il été retiré par les sociétés Nacarat et Pitch Immobilier, si oui à quelle date ? Pourquoi cette décision qui a été longuement mûrie avant d'être prise en Bureau du Territoire, n'a-t-elle pas fait l'objet d'une délibération en conseil municipal ni d'aucune information alors que, dès le 8 décembre, vous étiez en mesure d'en faire au minimum l'annonce, en réponse à la question de Jean Christophe Dessanges ?

M. le maire

Je n'ai transmis cette question à personne, le sujet étant très scéen. Encore que j'aurais pu la transmettre à M. Bruno Le Maire.

Je vous précise tout d'abord que l'aménagement du secteur de Gaulle n'a pas été confié à des opérateurs privés. La maîtrise d'ouvrage de l'aménagement relevait jusqu'alors du ressort de la Ville. Seule la réalisation du programme immobilier a fait l'objet d'une promesse de vente au groupement de promoteurs.

L'aménagement des espaces publics relève quant à lui de la prérogative des collectivités, Département et Ville, puis Vallée Sud-Grand Paris (VSGP) lorsque la compétence voirie a été transférée au mois d'avril.

Les permis de construire n'ont pas été retirés par le groupement de promoteurs et sont toujours en vigueur. Leur mise en œuvre n'est cependant pas possible en l'état, dans la mesure où ils ne disposent plus de droits sur le foncier, la promesse de vente avec la Ville étant désormais caduque.

Je rappelle d'ailleurs que les recours ne sont en rien suspensifs. Les promoteurs auraient très bien pu commencer les travaux. Ils ne l'ont pas fait, parce que les banques conditionnent l'octroi du financement à un permis de construire purgé.

Les modalités de mise en œuvre administrative du projet de Gaulle font l'objet d'une adaptation. Cette évolution est consécutive au jugement du 9 février 2023 par lequel le tribunal administratif a rejeté le recours porté contre les délibérations du 19 décembre 2019 sur le projet de Gaulle.

Pour prendre cette décision, le tribunal a été amené à qualifier la nature juridique du projet de Gaulle : il considère ainsi que ce projet relève d'un aménagement et non pas d'une construction.

J'ajoute à cela que, dans les appréciations portées ces dernières années par les chambres régionales des comptes sur des communes voisines, au Plessis-Robinson ou à Bourg-la-Reine notamment, une

opération qui empiète sur l'espace public même faiblement est considérée comme une opération d'aménagement. Contrairement à ce que l'on peut penser, il n'existe pas de définition juridique très claire de ce qu'est une opération d'aménagement par rapport à une opération de construction. Peu à peu, les juges créent la jurisprudence en disant qu'un bâtiment construit sur un terrain qui ne déborde pas sur un espace public est une opération de construction. Dès lors qu'il déborde sur l'espace public ou que la construction du bâtiment est liée à l'aménagement d'un espace public, l'opération est alors qualifiée d'opération d'aménagement.

À titre personnel, je trouve cette interprétation excessive, mais c'est ainsi. Le juge considère donc que le projet de Gaulle relève de l'aménagement et n'est donc plus de la compétence de la Ville. La loi confie en effet aux établissements publics territoriaux la compétence en matière d'aménagement, sans plus de précisions. Il était par conséquent naturel que Vallée Sud-Grand Paris, sans autre forme de procès, sans nécessité de délibérer, se saisisse de ce dossier et prenne les décisions qui lui semblent appropriées. Parmi celles-ci figure la décision de confier l'aménagement du secteur de Gaulle Vallée Sud Aménagement qui est contrôlée par le territoire et par les communes.

Ceci étant, la Ville reste concernée, puisqu'elle maîtrise le foncier. Elle devra en effet vendre son foncier à Vallée Sud Aménagement et assortira cette vente d'un certain nombre de conditions.

La Ville maîtrise donc le programme global, car le foncier n'a pas la même valeur en fonction du programme envisagé. Nous avons un chiffre de référence du foncier qui correspond à celui qui avait été négocié dans la promesse de vente.

Et la deuxième maîtrise, c'est naturellement celle du permis de construire. Le maire reste compétent en matière de délivrance du permis de construire. Celui-ci sera délivré par le maire sur le projet qui sera retenu par Vallée Sud Aménagement à l'issue du concours organisera Vallée Sud Aménagement.

Nos objectifs en matière de requalification et de confortement du centre-ville restent toutefois identiques. Malgré cette situation juridique, nous avons la capacité de faire ce que nous voulons. Mais il aurait été plus confortable de le faire lorsque la Ville était compétente en matière d'aménagement. Malheureusement, un certain nombre de manœuvres dilatoires menées par certaines personnes, peu nombreuses, n'ont pas permis de faire en sorte que la Ville conserve la totale maîtrise de cette opération. Je le regrette. C'est ainsi. C'est ce qui arrive quand on joue avec le feu.

Nous passons à la question de Mme Bonté que nous n'allons pas priver de la possibilité de parler de sa vision du social à Sceaux.

Question orale de Mme Maud BONTÉ**Maud BONTÉ**

Je souhaitais élargir le thème de ma question en incluant le Paladin, mais vous vouliez que je me restreigne. Voici donc ma question.

Ces jours-ci, la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat a envoyé aux locataires un courrier signé de la main du maire, à l'objet sibyllin : *accord collectif/gestion des encombrants*.

« La Gestion des encombrants n'est pas récupérable auprès des locataires.

Néanmoins, il peut y être dérogé par un accord collectif local de location conformément aux articles 41ter et 42 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986.

Le contrat de gestion des encombrants...a pour but d'assurer un ramassage régulier des encombrants et de maintenir l'entretien des locaux dédié au dépôt des encombrants.

L'accord conclu deviendra obligatoire s'il n'est pas rejeté par écrit par 50 % des locataires concernés dans un délai de deux mois. »

En fait, il s'agit de faire payer les locataires pour un service qui est déjà effectué gratuitement par Vallée Sud-Grand Paris. Et sans manifestation écrite du refus de cet accord à hauteur de 50 % des locataires, l'accord sera considéré comme acquis.

Ainsi, le bailleur, la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, a recherché un texte de 1986 au détriment des locataires pour les ponctionner davantage.

Comment justifier une telle manœuvre auprès des habitants des logements sociaux, des habitants parmi les plus modestes ?

M. le maire

Madame Bonté, votre question concerne la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et aucunement la Ville. La Ville n'a strictement rien à voir dans cette affaire. Je répondrai néanmoins à votre question, car il me semble que vous n'avez pas totalement compris ce dont il s'agissait. J'essaierai donc d'être clair.

En ce qui concerne les encombrants, les habitants de la commune, y compris ceux qui occupent des logements sociaux, ont été informés du nouveau service mis en place par Vallée Sud-Grand Paris. Ce service est en effet gratuit.

Il est d'ailleurs très sollicité par les habitants, qu'ils habitent un logement social ou non. Il suffit de s'inscrire via Internet, d'indiquer l'adresse d'enlèvement, le type d'encombrants à enlever, de choisir la date et l'horaire de l'enlèvement et d'apposer un numéro sur l'objet à enlever. Selon la nature de l'encombrant à enlever, les services de Vallée Sud-Grand Paris viennent avec des

véhicules différents, car contrairement à ce qui est prétendu, les déchets encombrants sont triés. Pour que cela fonctionne, les encombrants doivent se trouver sur l'espace public.

Néanmoins, il arrive que des dépôts, dont l'auteur n'est pas identifiable, soient trouvés dans les espaces privés des résidences de la SEM, y compris les espaces intérieurs tels que les caves.

Dans ce cas, la priorité est de garantir un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des locataires. C'est pourquoi les services de la SEM font appel à un prestataire qui procède à l'enlèvement des encombrants.

Cette prestation n'est donc pas concurrente du service proposé par l'EPT Vallée Sud-Grand Paris qui ne collecte que des objets placés dans l'espace public et pour lesquels un rendez-vous a été pris.

Soit les locataires appliquent les dispositions proposées par Vallée Sud-Grand Paris et laissent leurs encombrants sur le trottoir. Soit ils ne le font pas et il n'y a alors aucune raison pour que la SEM ne répercute pas le coût de l'enlèvement à l'ensemble des locataires. Il existe une responsabilité collective des locataires et chacun doit prendre sa part.

Ainsi que le rappelle le courrier adressé aux locataires, le coût d'une telle prestation est obligatoirement répercuté sur les locataires. Il revient aux locataires de prendre leurs responsabilités et de respecter la procédure comme le font les autres habitants de la ville, y compris les habitants en copropriétés.

Madame Bonté, si votre vision du social à Sceaux consiste à laisser des encombrants dégrader les résidences à caractère social, il ne s'agit pas d'une vision que je partage.

Voilà, chers collègues, sur ces bonnes paroles, je vous souhaite une bonne nuit.

La séance du conseil municipal est levée à 1 h 26.